

L'éducation publique : Un bien public

Rapport sur la privatisation de l'éducation de la maternelle à la 12^e année, au Canada



Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants
Canadian Teachers' Federation

www.ctf-fce.ca

Auteur

Bernie Froese-Germain est recherchiste à la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants.

Recherche

Bernie Froese-Germain et Gemma Pinchin

Conception

Lynne Richard

Conception de la page couverture

Nathalie Hardy

Traduction

Marie-Hélène Larrue et Marie-Caroline Uhel

Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants

2490, promenade Don Reid

Ottawa (Ontario) K1H 1E1

Tél. : 613-232-1505 ou 1-866-283-1505 (sans frais)

Fax : 613-232-1886

www.ctf-fce.ca

© 2016 La Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants.

Tous droits réservés. Imprimé au Canada. Toute reproduction en tout ou en partie sans le consentement préalable par écrit des auteurs et/ou de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants est interdite.

ISBN 978-0-88989-416-7

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Introduction..... | 1 |
| Organisations Membres de la FCE..... | 4 |
| Autres organisations de l'enseignement | 32 |
| La privatisation de l'éducation au pays — observations générales..... | 36 |
| Annexes | |
| Annexe A — Principes directeurs ou exposés de principe sur la privatisation de l'éducation | 40 |
| Annexe B — Lignes directrices concernant l'établissement de partenariats ou d'alliances avec les entreprises commerciales en éducation..... | 50 |

INTRODUCTION

« Le profit ne doit en aucun cas dicter ce qu'on enseigne, la manière dont on le fait, comment on évalue ce qui est enseigné ni comment on organise les écoles. »

-- Angelo Gavrielatos

Tandis que l'idéologie néolibérale gagne du terrain un peu partout sur la planète, l'éducation se privatise à un rythme grandissant. Si la privatisation n'est pas un phénomène nouveau, ce qui a changé au cours des dernières décennies, c'est l'étendue et la profondeur de sa pénétration dans le secteur de l'éducation.

La Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE) a la ferme conviction que l'éducation publique doit demeurer à l'abri de la privatisation parce que celle-ci mine l'équité et la qualité, en plus de porter atteinte au principe qui veut que l'éducation soit un droit fondamental et un bien public.

Dans son document de stratégie intitulé *Une réponse mondiale à la commercialisation et à la privatisation dans/de l'éducation*, l'Internationale de l'Éducation (IE) établit une distinction entre la privatisation *de* l'éducation publique et la privatisation *dans* l'éducation publique :

- La privatisation *de* l'éducation publique désigne les formes de privatisation qui consistent à ouvrir les services publics d'éducation à la participation du secteur privé sur une base lucrative et à utiliser le secteur privé pour la conception, l'administration ou la mise en œuvre de certains aspects de l'éducation publique. Parmi les exemples de privatisations figurent les partenariats public-privé (PPP), les systèmes d'information sur les élèves, les sites ou logiciels d'apprentissage en ligne, l'externalisation des services d'éducation et l'influence des entreprises sur les décisions en matière d'éducation.
- La privatisation *dans* l'éducation publique désigne l'importation d'idées, de techniques et de pratiques propres au secteur privé en vue d'appliquer au secteur public une logique de marché ou d'entreprise. Parmi les exemples de telles privatisations figurent les régimes de rémunération au mérite, l'évaluation du personnel enseignant en fonction des résultats des élèves à des tests et l'application des principes de gestion d'entreprise à l'administration scolaire aux dépens d'un rôle directeur axé sur la pédagogie et l'enseignement.

L'IE décrit la société Pearson PLC, du Royaume-Uni, comme étant la plus rentable du marché mondial de l'éducation. Présente dans plus de 90 pays, cette entreprise s'est elle-même rebaptisée « la première entreprise d'éducation au monde » et enregistre des milliards de dollars de ventes sur la planète.

La stratégie de Pearson s'appuie sur l'intégration verticale de ses produits, dont la plupart sont axés sur la technologie. (Kuehn, 2012) Pearson exploite ce modèle de « chaîne d'approvisionnement » en procédant comme suit :

- Elle fournit du contenu (manuels scolaires, ressources multimédias, etc.);
- Elle surveille ce que les élèves font avec le contenu (au moyen de systèmes d'information sur les élèves qui recueillent des données démographiques et d'autres sur les notes, les résultats aux tests, etc.);
- Elle propose des tests standardisés et des outils de préparation aux tests axés sur le contenu;
- Elle détermine qui peut enseigner (en offrant des tests de certification);
- Elle administre des écoles, en plus d'offrir d'autres produits et services associés à l'éducation.

Dans un récent article, Phil McRae traite de la rencontre de la technologie et du secteur privé en éducation. Il y démonte le mythe de l'apprentissage mixte, qui combine l'utilisation de la nouvelle technologie et l'instruction en personne, comme voie de l'avenir en éducation. Les gouvernements et les entreprises de technologie éducative font la promotion de l'apprentissage mixte auquel ils attribuent une plus grande rentabilité, efficacité et productivité. Comme l'indique Phil McRae, [traduction libre] « dans le cas de K12 Inc., le plus important fournisseur américain privé et à but lucratif de produits et services éducatifs en ligne pour les classes de la maternelle à la 12^e année, les ratios peuvent atteindre le nombre de 275 élèves par enseignant ou enseignante [...] Comme le dit le président-directeur général de McGraw-Hill Education, avec cette nouvelle méthode et capacité, un enseignant peut du jour au lendemain s'occuper d'un nombre beaucoup plus élevé d'élèves [...] la productivité pourrait doubler, voire tripler. » Un autre secteur de croissance convoité par les entreprises de technologie éducative est celui des données volumineuses (ou « big data ») qui, en offrant des possibilités de collecte, d'entreposage, de traitement, d'analyse et de vente de données sur les élèves et le personnel enseignant, promet d'être très lucratif.

Verger, Lubienski et Steiner-Khamsi (2016) exposent plusieurs des raisons qui sous-tendent [traduction libre] « l'émergence et l'expansion de l'industrie de l'éducation dans une plus vaste gamme d'activités et de territoires » (p. 5) :

- la mondialisation économique à l'origine de la hausse de la demande de services éducatifs et de l'intensification de l'offre transfrontalière de services éducatifs;
- la marchandisation de l'éducation en tant que bien positionnel pour les familles;
- la financiarisation du secteur de l'éducation (tant du côté de la demande que de celui de l'offre);
- les récents changements apportés à la gouvernance de l'éducation (y compris la décentralisation de l'éducation et l'adoption de politiques mondiales en éducation telles que la responsabilisation et la standardisation des programmes d'études);
- l'émergence d'un paradigme privilégiant les politiques fondées sur des données probantes;
- l'intensification de la relation entre les technologies de l'information et l'apprentissage.

Lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA) de la FCE de 2015 qui a eu lieu à Ottawa sur le thème « L'éducation publique : Un bien public », les délégués et déléguées ont pu prendre part à une discussion dirigée sur la privatisation de l'éducation, suivie d'une séance plénière pendant laquelle Angelo Gavrielatos, le directeur du mouvement mondial de réponse de l'IE, a répondu à leurs questions et préoccupations. Afin de préparer la discussion, la FCE avait, avant l'AGA, demandé à ses organisations Membres de répondre aux questions suivantes :

1. La privatisation / commercialisation de l'éducation de la maternelle à la 12^e année est-elle un enjeu important pour votre organisation? Pourquoi?
2. Quelles formes la privatisation / commercialisation de l'éducation de la maternelle à la 12^e année prend-elle dans votre province ou territoire?
3. De quelle manière la privatisation de l'éducation a-t-elle évolué dans votre province ou territoire depuis les dix dernières années?
4. Quelles sont les préoccupations les plus pressantes de votre organisation à l'égard de la privatisation de l'éducation dans votre province ou territoire?
5. Avez-vous un principe directeur ou un exposé de principe sur la privatisation de l'éducation? Si oui, pouvez-vous en fournir un exemplaire à la FCE?

6. Votre organisation a-t-elle des lignes directrices qui la guident dans l'établissement de partenariats ou d'alliances avec des entreprises commerciales en éducation? Si oui, pouvez-vous en fournir un exemplaire à la FCE?
7. Existe-t-il une loi ou un cadre réglementaire dans votre province ou territoire qui traite de la privatisation de l'éducation ou dans l'éducation?
8. L'entreprise Pearson (ou n'importe quelle autre entreprise soi-disant éducative) est-elle présente dans le système d'éducation de votre province ou territoire, de la maternelle à la 12^e année? Si oui, veuillez décrire avec le plus de détails possible la nature de son rôle.

Le présent rapport a été rédigé à partir des réponses que nous avons reçues de la majorité des organisations Membres ainsi que des commentaires formulés lors des discussions en sous-groupes qui ont eu lieu pendant l'AGA. Il contient aussi des extraits de documents sur la privatisation trouvés dans le cadre d'un tour d'horizon des sites Web des organisations Membres de la FCE (et d'autres organisations de l'enseignement). Nous avons eu le plaisir de mener nos recherches avec l'aide précieuse de Gemma Pinchin, étudiante de deuxième cycle universitaire à l'Université d'Ottawa, qui a fait un stage à la FCE en juillet et août 2015.

Nous espérons que ce rapport aidera la FCE et ses organisations Membres à déterminer la voie à suivre pour traiter cet important dossier et à contribuer de manière significative au mouvement mondial de réponse de l'IE à la privatisation et à la commercialisation de l'éducation.

Références / Ressources

INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION. *Une réponse mondiale à la commercialisation et à la privatisation dans/de l'éducation : Document de stratégie pour le projet prioritaire*, février 2015.

KUEHN, Larry. « Pearson – A Digital Hydra in Education », blogue d'Edu-digicritic, [En ligne], 21 février 2014. [<http://digicritic.blogspot.ca/2014/02/pearson-digital-hydra-in-education.html>].

KUEHN, Larry. « Corporate Control of Education – The Pearson Case », blogue d'Edu-digicritic, [En ligne], 9 septembre 2012. [<http://digicritic.blogspot.ca/2012/09/corporate-control-of-education-pearson.html>].

McRAE, Phil. « Myth: Blended Learning Is the Next Ed-tech Revolution – From Hype to Harm to the Sabotaging of Hope », *Alberta Teachers' Association Magazine*, [En ligne], vol. 4, n° 95, Edmonton (Alberta), Barnett House Press, 2015, p. 19-27. [www.teachers.ab.ca/Publications/ATA%20Magazine/Volume%2095%202014-15/Number-4/Pages/Myth-Phil-McRae.aspx].

SHAKER, Erika, Carol Anne SPREEN et Salim VALLY. « Privatization of Schools: An International View », *Our Schools/Our Selves*, [En ligne], Centre canadien de politiques alternatives, été 2014. [https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2014/07/osos_116_privitization.pdf].

VERGER, Antoni, Christopher LUBIENSKI et Gita STEINER-KHAMSI. « The Emergence and Structuring of the Global Education Industry: Towards an Analytical Framework », cité dans VERGER, A., C. LUBIENSKI et G. STEINER-KHAMSI, éd., *World Yearbook of Education 2016: The Global Education Industry*, [En ligne], New York, Routledge, 2016. [file:///C:/Users/bfro/Downloads/Verger_Lubienksi_and_Steiner_Khamsi_GEI.pdf].

WOLOSCHUK, Dianne. « L'intrusion des entreprises dans l'éducation publique », revue *Perspectives de la FCE*, [En ligne], mars 2015. [<http://perspectives.ctf-fce.ca/fr/article/3055/>].

ORGANISATIONS MEMBRES DE LA FCE

New Brunswick Teachers' Association (NBTA)

Formes que prennent la privatisation et la commercialisation en éducation

La NBTA indique que des préoccupations ont été exprimées au Nouveau-Brunswick à l'égard de la privatisation et de la commercialisation des services éducatifs, de la maternelle à la 12^e année. Les points qui suscitent le plus d'inquiétude sont les dépenses à long terme associées aux partenariats public-privé (PPP), la confidentialité des données personnelles (le système PowerSchool de Pearson) et l'influence possible des entreprises sur les programmes d'études (programme d'éducation physique de la Société Canadian Tire; codage informatique). Bien que la NBTA n'ait pas noté de hausse importante de la privatisation au cours des dix dernières années, elle craint que la privatisation soit vue comme un moyen d'équilibrer les budgets dans un contexte où le financement de l'éducation devient de plus en plus limité.

Pearson a conclu avec le gouvernement provincial un contrat qui lui permet de fournir aux écoles le système PowerSchool, un système d'information sur les élèves, et Gradebook, un système de notation informatisé. Ce dernier est actuellement mis en œuvre à tous les paliers scolaires dans le cadre d'un projet pilote, et pourrait s'étendre aux écoles de toute la province.

La NBTA n'a pas de principe directeur particulier sur la privatisation de l'éducation ni de lignes directrices concernant les partenariats ou les alliances avec des entreprises en éducation. Elle ne signale pas non plus de loi ou de cadre réglementaire qui traite de la privatisation de l'éducation au Nouveau-Brunswick.

Newfoundland and Labrador Teachers' Association (NLTA)

Formes que prennent la privatisation et la commercialisation en éducation

La NLTA est consciente que la privatisation de l'éducation est un enjeu à surveiller, mais ni elle ni ses membres ne considèrent qu'il s'agit d'un problème auquel il faille s'attaquer sur-le-champ. Rien ne montre que la privatisation soit en train de faire de grande percée dans le système d'éducation de la maternelle à la 12^e année de Terre-Neuve-et-Labrador. Il n'y a actuellement dans la province que trois écoles privées, dont deux sont des écoles catholiques qui ont vu le jour au moment de l'abolition des écoles et des conseils scolaires confessionnels en faveur d'un modèle non confessionnel ou laïque, et la troisième, une école privée qui accueille un petit segment de la population dans la région métropolitaine de St. John's. Ces trois écoles offrent la maternelle à temps plein, un argument de vente auprès des parents, mais signalons que la maternelle à temps plein sera aussi offerte par les écoles publiques, et ce à partir de septembre 2016. Ces écoles privées existent depuis un certain temps, et aucune autre n'a ouvert récemment. La NLTA ne voit pas la privatisation de l'éducation comme un enjeu préoccupant.

En ce qui concerne la commercialisation de l'éducation, nous pouvons dire que notre grand territoire et notre petite population font de nous un acteur très modeste à ce chapitre. En toute honnêteté, bien souvent, notre

petite « clientèle » (élèves et enseignantes et enseignants confondus) fait de nous un très petit marché. Cela dit, nous sommes attentifs à ce qui se passe dans les autres provinces et territoires, et continuons de suivre ce dossier de près. Nous savons que les choses semblent migrer d'une région à l'autre, ce qui nous donne souvent un préavis. Quand les programmes scolaires, les structures, etc., sont adoptés dans les Maritimes, notre gouvernement se joint souvent aux initiatives « régionales »; le Conseil atlantique des organisations de la profession enseignante (CAOPE) est pour nous un bon véhicule qui nous permet de suivre de près l'évolution de ce genre d'enjeu et d'élaborer les stratégies qui s'imposent.

Le système PowerSchool de Pearson est un « produit » que le gouvernement a acheté pour produire les bulletins scolaires et suivre le rendement des élèves. C'est le ministère de l'Éducation qui en assure la gestion et le fonctionnement, des tâches qui, à notre connaissance, n'ont pas été confiées à Pearson ni à aucune autre entreprise.

Changements survenus au cours des dix dernières années

En dehors du système de la maternelle à la 12^e année, nous avons constaté que, quand les établissements d'enseignement postsecondaire (ceux qui font partie du système universitaire et collégial public financé par l'État) subissent des compressions budgétaires, les établissements privés ne tardent pas à intervenir et à combler le vide. C'est ce qui est arrivé dans les années 1990 lorsque la formation postsecondaire est devenue un élément du plan de redressement économique et de développement du gouvernement, qui avait pour but de donner à Terre-Neuve-et-Labrador un avantage dans la « nouvelle » économie mondiale. Dans le rapport publié à l'époque, *Change and Challenge*, on disait que si les collèges publics ne pouvaient pas répondre aux besoins du marché du travail, alors les collèges privés le feraient certainement.

En 1989, le premier ministre de l'époque, Clyde Wells, avait annoncé que [traduction libre] « les offres raisonnables seraient prises en considération pour tous les services publics de Terre-Neuve-et-Labrador ». Cette annonce a donné lieu, dans le secteur de l'éducation, à une prolifération des collèges privés. Bien qu'au début, le système collégial privé ait été vu comme étant beaucoup plus accessible à la population que le système public (entrevues et rapport de Phil Warren), des problèmes ont été constatés, par exemple des classes surpeuplées, un enseignement inadéquat, des frais de scolarité élevés et une employabilité douteuse. Ces problèmes persistent encore aujourd'hui.

Récemment, lorsque le gouvernement a encore une fois réduit les programmes collégiaux pour faire des économies, en plus de diminuer le financement destiné à la formation de base des adultes (étudiantes et étudiants adultes désireux d'obtenir une équivalence d'études secondaires préalable à l'admission aux études postsecondaires) et aux programmes d'anglais langue seconde, ce sont les collèges privés qui ont récupéré les programmes visés par les compressions. Leurs programmes sont toutefois plus coûteux (et donc moins accessibles) et, comme le diraient la plupart des gens, de qualité inférieure à ceux qui étaient offerts par le système collégial public.

Dans le système de la maternelle à la 12^e année, l'une des plus importantes initiatives des dernières années a été de préparer l'introduction de la maternelle à temps plein dans le système public, où l'enseignement sera assuré par des enseignantes et enseignants certifiés seulement. Actuellement, les élèves de 5 ans vont à l'école pendant une demi-journée et nombreux sont ceux qui fréquentent des services de garde privés l'autre moitié de la journée. Nous avons surveillé le budget de près pour voir si le gouvernement ne déciderait pas de revenir sur son engagement de financer la maternelle à temps plein dans le système public, mais il ne l'a pas fait, et les choses sont sur la bonne voie pour une mise en œuvre en septembre 2016.

Préoccupations les plus pressantes à l'égard de la privatisation de l'éducation

Lors du dépôt du dernier budget provincial, le premier ministre Paul Davis a annoncé que, vu les problèmes financiers que connaissait la province à cause de la baisse des recettes pétrolières, il prévoyait conclure des partenariats public-privé dans le domaine des soins de santé de longue durée. Il a justifié sa décision en expliquant que, selon lui, la santé est un domaine où le secteur privé est déjà bien présent. Tout de suite après l'annonce, les grands syndicats de la province et la Newfoundland and Labrador Federation of Labour se sont ralliés pour protester contre la privatisation. Comme la santé et l'éducation représentent la plus grande part du budget de la province, la NLTA craint que la prochaine fois, ce sera logiquement en éducation où le gouvernement cherchera à faire des économies, peut-être au moyen de partenariats similaires.

Pendant les dernières discussions sur les régimes de retraite, nous avons resserré nos liens avec les autres syndicats du secteur public de la province avec qui nous envisageons de nous unir pour contrer la tendance à la privatisation des services publics.

Principes directeurs ou exposés de principe sur la privatisation de l'éducation

Voir l'annexe A.

Lignes directrices concernant les partenariats ou les alliances avec des entreprises commerciales en éducation

Voir l'annexe B.

Loi ou cadre réglementaire

En vertu de la *Schools Act* (loi scolaire), il est possible d'ouvrir des écoles privées à la condition que celles-ci suivent le programme d'études provincial et embauchent des enseignantes et enseignants certifiés (qui deviennent automatiquement membres de la NLTA). Ces écoles sont soumises à l'approbation, à l'inspection et à la surveillance du ministère de l'Éducation, et doivent s'assurer que leurs élèves répondent aux exigences des tests provinciaux.

Aucune disposition législative n'empêche les entreprises de financer des écoles ou de leur faire des dons.

Autres sujets de préoccupation concernant la privatisation et la commercialisation de l'éducation

Des outils ont été créés pour que nos classes deviennent des classes du XXI^e siècle. Les écoles, les membres du personnel enseignant et les organisations de l'enseignement doivent adopter ces outils, sinon les élèves seront désavantagés. Si on ne répond pas à leurs besoins, ces élèves et leurs parents, si leurs moyens financiers ou leur position sociale le leur permettent, iront probablement chercher ailleurs ce qu'ils désirent, par exemple auprès des écoles privées ou des écoles à charte.

Nous devons donc nous assurer que nos enseignantes et enseignants reçoivent la formation dont ils ont besoin pour aider leurs élèves à acquérir les compétences du XXI^e siècle. On peut en effet se demander si, sans que ce soit leur faute, les enseignantes et enseignants reçoivent la formation dont ils ont besoin pour enseigner efficacement dans des classes qui montrent aux élèves comment relever les défis du XXI^e siècle. Si le personnel

enseignant (c'est-à-dire le système d'écoles publiques) n'est pas en mesure d'offrir le genre d'éducation que les élèves et les parents désirent, il est probable que des entreprises externes prendront les devants pour offrir par exemple les programmes, les logiciels et le matériel informatique que les élèves, les parents, les gouvernements, la communauté des affaires, etc. considèrent comme essentiels. De tels programmes existent déjà! Dans certaines administrations, les élèves reçoivent déjà leur enseignement de la part d'enseignants et enseignantes à la fine pointe de la technologie. Des élèves travaillent dans des environnements axés sur des projets en se servant d'outils comme Skype pour communiquer avec d'autres élèves aux quatre coins du monde. Cependant, la grande majorité de nos classes sont encore au XX^e siècle. Si le système d'éducation publique veut survivre et se développer, il doit s'adapter aux nouvelles technologies et aux nouveaux outils, et les faire siens. Les enseignantes et enseignants actuellement en poste doivent améliorer leurs compétences, leurs méthodes, etc. Les futurs enseignants et enseignantes doivent recevoir la formation nécessaire dans les établissements d'études postsecondaires qu'ils fréquentent. Il est essentiel qu'ils puissent profiter de bonnes possibilités de perfectionnement professionnel et d'apprentissage!

La FCE et ses organisations Membres devraient se préoccuper de la privatisation du système d'éducation publique. Cependant, les questions suivantes (et certainement bien d'autres) doivent être posées :

1. Pourquoi la privatisation prend-elle racine dans certaines régions du monde?
2. Si le système d'éducation publique présente des faiblesses, que peut-on faire pour y remédier?
3. Comment le système d'éducation publique peut-il travailler avec les parties intéressées pour améliorer son efficacité?

La menace de la privatisation continuera de s'accroître tant et aussi longtemps que le système d'éducation publique sera considéré comme défaillant. Certaines personnes ont les moyens de faire des choix et sont susceptibles de chercher d'autres possibilités pour satisfaire leurs besoins; par exemple, elles voudront peut-être choisir l'école que fréquenteront leurs enfants, ou la manière dont on leur enseignera. Nous avons adopté l'apprentissage en ligne par l'intermédiaire du Centre for Distance Learning and Innovation. Nous savons que l'enseignement à domicile est une option viable pour de nombreux élèves dans le monde. Des technologies permettent d'obtenir des diplômes en ligne de la part d'établissements d'études postsecondaires un peu partout sur la planète. Qui peut dire que cette option ne sera pas offerte aux élèves de la maternelle à la 12^e année dans les années à venir? La population s'attend à ce que les médecins, les ingénieurs et d'autres professionnels et professionnelles mettent continuellement à jour leurs compétences et leur équipement. Est-il vraiment réaliste de s'attendre à ce qu'une enseignante ou un enseignant, une école, un district ou un système qui n'est pas à la fine pointe du progrès puisse mener ses activités sans être critiqué, réprimandé ou, pire, remercié de ses services? Nos écoles doivent être à l'avant-garde des technologies qui aident les élèves, et non un obstacle à l'apprentissage. La plupart des gens et des groupes sont satisfaits du système d'éducation publique. Cela dit, devant d'éventuelles critiques ou voix dissidentes, il faudra s'attaquer aux faiblesses présentes dans le système d'éducation publique pour faire de ce dernier une option viable pour les personnes qui ont les moyens de « magasiner ». Notre meilleure défense serait peut-être d'offrir un système d'éducation publique dont le niveau d'enseignement et d'apprentissage est si élevé que le secteur privé serait incapable de le concurrencer. Nous ne devrions pas perdre notre temps à défendre les faiblesses du système d'éducation publique; nous devrions plutôt détecter les problèmes de façon proactive, puis faire publiquement pression sur le gouvernement, les établissements d'enseignement postsecondaire, etc. pour qu'ils s'attaquent à ces problèmes.

Nova Scotia Teachers Union (NSTU)

Formes que prennent la privatisation et la commercialisation en éducation

La privatisation et la commercialisation sont des questions pressantes pour les enseignantes et enseignants de la Nouvelle-Écosse. PowerSchool suscite des préoccupations chez le personnel enseignant depuis plusieurs années. Ce système fait constamment l'objet de plaintes relatives à l'entrée des données, aux nombreux changements qui y sont apportés, au respect de la confidentialité de l'information ainsi qu'à l'accès instantané à l'information par les parents.

Le plan d'action que la ministre a rendu public au printemps contient de nombreuses mesures qui pourraient accélérer le mouvement vers la privatisation, par exemple l'entrée de données dans PowerSchool dès la naissance et des examens à 18 et à 36 mois, ainsi que la création d'un nouveau conseil paritaire réunissant les milieux des affaires et de l'éducation, prévue pour l'année scolaire 2015-2016.

Préoccupation la plus pressante

La préoccupation la plus pressante tient au fait que le personnel enseignant n'a pas voix au chapitre en ce qui concerne les changements apportés au système d'éducation. La province est en train de mettre en œuvre son plan d'action, qui prévoit notamment la création d'un conseil réunissant les milieux des affaires et de l'éducation, mais elle le fait sans l'apport du syndicat. Et sans cet apport, il ne sera pas possible de faire entendre directement ce que les enseignantes et enseignants jugent nécessaire pour assurer une éducation publique gratuite et de qualité dans l'avenir. Sans participer aux consultations, il est difficile de connaître la nature des discussions et de savoir dans quelle mesure le rôle des entreprises soi-disant éducatives est un enjeu dans la province.

Principes directeurs ou exposés de principe sur la privatisation de l'éducation

Le NSTU n'a pas de principe directeur ni d'exposé de principe sur la privatisation de l'éducation.

Lignes directrices concernant les partenariats ou les alliances avec des entreprises commerciales en éducation

Voir l'annexe B.

Loi ou cadre réglementaire

Le document intitulé *Les trois « R » : renouveler, réorienter, rebâtir* a été présenté à l'Assemblée législative le 29 janvier 2015. Il s'agit du plan d'action de la ministre, en réponse au rapport d'un comité (auquel n'a siégé aucun représentant ou représentante syndical) qui a obtenu les commentaires de 19 000 Néoécossais et Néoécossaises sur les changements à apporter au système d'éducation. Ce document contient des mesures qui pourraient mener à la privatisation, par exemple l'établissement de partenariats avec des entreprises et la formation d'un conseil paritaire réunissant les milieux des affaires et de l'éducation.

Le plan d'action présente également quatre piliers sur lesquels reposent les changements prévus, dont un qui demande un programme d'études novateur. Les changements proposés se présentent par groupe d'âge :

1. de la naissance à la période préscolaire : préparation à l'apprentissage; dossier scolaire électronique (PowerSchool);
2. de la maternelle à la 3^e année : assises solides; accent sur les mathématiques et la littérature;
3. de la 4^e à la 8^e année : innovation et exploration; accent sur les notions de base de la programmation et de la technologie;
4. de la 9^e à la 12^e année : mesures prêtes au lancement; préparation à l'apprentissage postsecondaire et au milieu du travail.

On s'inquiète du rôle des entreprises dans le domaine de la programmation informatique et de la technologie. On craint aussi que la préparation des élèves à la carrière ou au marché du travail, dès la 9^e année, se fasse au détriment d'une éducation holistique visant à former des citoyennes et citoyens d'une bonne culture générale et capables de contribuer à la société.

Rôle de Pearson dans le système d'éducation de la maternelle à la 12^e année

Pearson intervient dans la province à plusieurs égards :

- PowerSchool
- À la fin juin, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse a émis un communiqué intitulé « Une application de réalité augmentée pour les élèves et les enseignants » (<http://novascotia.ca/news/release/?id=20150623005>).

Ce communiqué indique que « [l']application permet aux élèves et aux enseignants d'utiliser la caméra de leur téléphone ou de leur tablette électronique pour augmenter la réalité en vue d'améliorer l'apprentissage. Elle peut produire une image tridimensionnelle d'un objet basé sur du texte, lire le texte aux élèves ou offrir des renseignements supplémentaires pour un meilleur contexte. L'application utilise les questions des manuels Pearson Mathématiques 10 : fondements et pré-calcul et Foundation and Pre-Calculus Mathematics 10. Elle offre aussi la possibilité d'ajouter des questions et des manuels supplémentaires dans le futur. » Les enseignantes et enseignants ont travaillé en collaboration avec E-Learning Media Inc.

- Ce qui préoccupe le NSTU, c'est l'élément inconnu. Les changements envisagés sont nombreux et complexes, et le rôle que pourrait jouer Pearson n'est pas clair. On s'inquiète par exemple du nouveau programme provincial de devoirs en ligne, dont le lancement est prévu pour l'automne prochain, ainsi de la nouvelle chaire interuniversitaire de recherche et du groupe de travail sur les transitions composé d'éducateurs des écoles publiques, d'universités et du Nova Scotia Community College.

Prince Edward Island Teachers' Federation (PEITF)

Bien que la privatisation et la commercialisation ne soient pas considérées par la PEITF comme un enjeu à surveiller à l'échelon local, c'est un enjeu que la Fédération surveille sur la scène nationale par l'intermédiaire de la FCE. La privatisation de l'éducation est un phénomène très limité dans la province qui ne compte que quelques écoles privées, administrées par des églises. La PEITF n'est au courant d'aucune intervention de Pearson dans la province. La commercialisation n'est pas un problème actuellement.

La PEITF n'a pas de principe directeur sur la privatisation de l'éducation ni de ligne directrice concernant les partenariats ou les alliances avec des entreprises.

Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ)

Formes que prennent la privatisation et la commercialisation en éducation

Bien que nous n'ayons pas encore été témoins d'une véritable incursion des entreprises privées dans le système d'éducation publique du Québec, il est clair que nous devons prêter attention aux changements qui sont survenus à la suite de la modification de la *Loi sur l'instruction publique* du Québec, il y a quatre ans.

Avec l'adoption du projet de loi 88 de la ministre de l'Éducation, les enseignantes et enseignants des écoles publiques du Québec se sont retrouvés avec une approche plus technocratique et plus étroite de l'éducation, inspirée d'un modèle de gestion axée sur les résultats visant à améliorer les taux de diplomation plutôt que la qualité de l'apprentissage, une approche clairement alignée sur le dogme du testage associé à la privatisation de l'éducation.

Le projet de loi 88 énonce les objectifs de la ministre de l'Éducation, qui sont d'améliorer les résultats dans plusieurs domaines. Ces objectifs doivent faire partie de la convention de partenariat conclue entre chaque commission scolaire et le Ministère. Toutes les écoles et tous les centres doivent aussi signer une convention de gestion et de réussite éducative qui appuie la convention de partenariat de leur commission scolaire. Comme son nom l'indique, la convention de gestion et de réussite éducative est une convention qui émane des gestionnaires et non du personnel enseignant. Même dans les quelques cas où les enseignantes et enseignants ont été consultés pendant l'élaboration de la convention de gestion et de réussite éducative de leur école, les plans doivent respecter strictement les résultats attendus du Ministère. Les conventions de partenariat et les conventions de gestion et de réussite éducative font peu de place aux points de vue professionnels des enseignantes et enseignants sur l'apprentissage.

Le système d'éducation publique anglais du Québec bénéficie de fonds fédéraux supplémentaires en vertu de l'Entente Canada-Québec. Or, une grande partie de ces fonds est siphonnée par LEARN Quebec, un organisme autonome créé par le Directors of English Education Network pour fournir du matériel d'apprentissage dans les premiers jours de la réforme scolaire de 2000, au Québec. Les enseignants et enseignantes n'ont pas eu leur mot à dire sur la façon dont cet argent allait être dépensé, et ont rarement vu d'intervention vraiment utile de la part de LEARN Quebec qui, de l'aveu même de son PDG, voit l'éducation comme une activité commerciale. LEARN Quebec met l'accent sur le matériel d'apprentissage numérique et les logiciels d'enseignement. Par exemple, d'après une section locale de l'APEQ, LEARN Quebec a tenté d'aider une petite commission scolaire en milieu rural à conclure une entente avec Pearson International pour offrir des situations d'apprentissage en ligne aux élèves.

Par ailleurs, nous sommes témoins de la commercialisation rapide de l'éducation dans notre système d'éducation publique. Plusieurs de nos commissions scolaires offrent ce que l'on appelle maintenant curieusement des programmes de recrutement d'élèves étrangers, qu'il ne faut pas confondre avec les programmes d'échanges internationaux. Les programmes de recrutement d'élèves étrangers actuels varient légèrement d'une commission scolaire à l'autre et selon le pays d'origine de l'élève. Il peut s'agir d'un camp d'été

de six semaines à l'intention des élèves de l'élémentaire de l'Amérique du Sud, de plusieurs semestres pour des élèves du secondaire d'Asie ou d'Amérique centrale, ou d'un permis de travail presque garanti pour des élèves adultes d'Inde qui suivent une formation technique et professionnelle.

Une grande part de la frénésie entourant les programmes de recrutement d'élèves étrangers est alimentée par les compressions répétées que le Ministère a infligées à l'éducation publique. Les compressions des dernières années ont mis une pression énorme sur les commissions scolaires, obligeant celles-ci à chercher des fonds de fonctionnement supplémentaires. Les écoles privées, au contraire, n'ont subi qu'un très faible pourcentage des compressions imposées aux écoles publiques.

Des commissions scolaires publiques envisagent aussi de nouer des partenariats avec le secteur privé pour faire augmenter les fonds destinés à la formation professionnelle, soit en adaptant les cours pour qu'ils répondent à la demande d'une entreprise en particulier, soit en donnant des cours directement dans les locaux d'une entreprise, répondant de ce fait aux besoins de celle-ci.

Une chose est claire : les contraintes économiques récemment imposées aux commissions scolaires publiques ont aidé ces dernières à développer leur sens des affaires. Dans leur jargon de tous les jours, elles emploient maintenant le mot clientèle pour parler des élèves.

C'est triste à dire, mais les grandes difficultés économiques des commissions scolaires et notre empressement à recueillir des données en fonction d'un modèle de gestion axée sur les résultats font que l'apprentissage ressemble parfois davantage à un sous-produit qu'à un véritable objectif de l'éducation publique.

Ontario English Catholic Teachers' Association (OECTA)

La privatisation et la commercialisation de l'éducation de la maternelle à la 12^e année constituent un enjeu que l'OECTA surveille et auquel elle réagit au cas par cas. Dans le passé, l'OECTA s'est jointe à d'autres organisations de l'enseignement pour s'opposer fermement à l'émergence du Youth News Network au milieu des années 1990. L'idée était d'installer des télévisions dans les classes du secondaire pour diffuser une émission quotidienne de nouvelles et, par le fait même, générer des recettes grâce à la vente de temps publicitaire. Énormément de gens se sont cependant opposés à l'idée d'exposer les élèves à de la publicité en classe, et le projet est tombé à l'eau.

Formes que prennent la privatisation et la commercialisation en éducation

Campagnes de financement dans les écoles

L'OECTA avait fait part de ses idées au ministère de l'Éducation de l'Ontario au moment où celui-ci préparait des lignes directrices (2012) qui avaient pour but d'encadrer les campagnes de financement et les frais d'utilisation dans les écoles. Ces lignes directrices n'ont cependant eu aucun effet, et la dépendance à l'égard des campagnes de financement et des frais d'utilisation pour soutenir les activités des élèves et leur participation demeure une préoccupation pour l'OECTA.

Il existe inévitablement des écarts importants entre les écoles situées dans les quartiers à revenus faibles et celles situées dans les quartiers à revenus élevés pour ce qui est de la capacité de recueillir des fonds. Les écoles sont également nombreuses à imposer des frais de participation aux programmes d'enrichissement et d'apprentissage par l'expérience, ce qui pose de grands obstacles à beaucoup d'élèves.

Dans son rapport annuel de 2015 sur les écoles financées par l'État en Ontario, l'organisme People for Education révèle que la tranche supérieure de 10 % des écoles élémentaires sur l'échelle des revenus a recueilli autant d'argent que la tranche inférieure de 69 %. Au secondaire, la tranche supérieure de 5 % des écoles a recueilli autant d'argent que la tranche inférieure de 85 %. Des différences régionales importantes sont également notées. Il s'agit de résultats inévitables quand l'éducation n'est pas convenablement financée. De tels écarts ont évidemment des répercussions sur l'apprentissage des élèves.

Autres enjeux

L'OEFTA suit également de près les enjeux suivants :

- l'augmentation du nombre d'élèves inscrits à des cours en ligne donnés par des fournisseurs privés (comme la Virtual High School), qui demandent maintenant à du personnel d'orientation (et autre) de surveiller les examens. Pour plus d'information, veuillez cliquer sur les liens ci-dessous (en anglais seulement) :
<http://bit.ly/1SbwXBT>;
<http://bit.ly/1UGeFwL>;
<http://bit.ly/1JShSG5>;
- l'expansion des « mesures de responsabilisation » alors que le financement de l'éducation diminue;
- le rôle possible du Groupe Investors dans l'élaboration d'un programme de littératie financière;
www.investorsgroup.com/fr/2894.aspx
- le manque de volonté politique nécessaire pour hausser les impôts afin de financer convenablement l'éducation;
- l'émergence du programme Enseigner pour le Canada comme moyen de répondre au problème du sous-financement chronique de l'éducation autochtone;
- l'expansion des programmes visant à recruter des élèves de l'étranger.

Intervention des entreprises

Les entreprises interviennent dans les domaines suivants :

Ressources traditionnelles

- Standardisation des ressources = occasion d'affaires pour les maisons d'édition = perte d'autonomie pour le personnel enseignant par rapport au contenu présenté en salle de classe. Par exemple, à Toronto, il y a une dizaine d'années, l'outil Nelson Mathematics a été adopté de façon généralisée par les enseignantes et enseignants à qui on avait tacitement fait savoir qu'il était obligatoire;

Ressources numériques

- Pearson (comme d'autres grandes maisons d'édition du Canada) a commencé à frapper à la porte des coordonnateurs et des agents de supervision pour les informer de ses applications numériques pour la littératie et la numératie;

- On remarque une tendance évidente qui va en augmentant : des entreprises en démarrage entrent en contact avec des conseils scolaires pour les inciter à utiliser leurs applications dans le cadre de programmes « pilotes ». La tactique de ces entreprises est la suivante : elles embauchent des diplômés et diplômées d'établissements de formation pédagogique et leur demandent de contribuer à l'argumentaire de vente;
- L'utilisation d'outils technologiques en libre accès répond à un besoin criant du personnel enseignant, mais expose les élèves à une vaste gamme de marques de commerce;
- Google a fait son entrée dans le marché de l'éducation avec son produit Google Apps for Education;
- Apple a aussi fait de grands progrès dans le marché de l'éducation grâce à un argumentaire solide et à des tactiques de vente de haut niveau;
- Microsoft a depuis longtemps fait sa place dans le marché de l'éducation (du côté administratif) et a déployé des efforts concertés pour entrer dans les salles de classe;

Besoins

- Nous avons besoin de mettre en place un processus cohérent et universel de vérification des nouvelles technologies qui respecte l'autonomie du personnel enseignant et tient compte de la réalité économique;
- Nous avons besoin de mieux comprendre qu'en exposant constamment les élèves à des marques, nous nous aventurons, éthiquement parlant, sur un terrain glissant, à moins qu'une intervention pédagogique ne précède l'exposition.

Principes directeurs ou exposés de principe sur la privatisation de l'éducation

Voir l'annexe A.

Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO)

La privatisation et la commercialisation de l'éducation de la maternelle à la 12^e année constituent un enjeu pour la FEEO. Cette dernière voit l'éducation comme un bien public et estime que la privatisation et la commercialisation grandissantes ne bénéficient pas à la population qu'elle sert, c'est-à-dire les enseignantes et enseignants, les élèves, les parents et les communautés. La FEEO pense également que la privatisation nuit à sa capacité, en tant que syndicat, d'appuyer et de protéger ses membres.

Formes que prennent la privatisation et la commercialisation en éducation

La privatisation de l'éducation en Ontario est une réalité. Il convient de mentionner que d'autres formes de privatisation que celles que nous connaissons et que nous signalons ci-dessous pourraient exister.

La privatisation de l'éducation publique

Dans le rapport qu'il a rédigé pour le compte de l'Internationale de l'Éducation (IE), intitulé *La privatisation déguisée dans le secteur éducatif public*, Stephen Ball qualifie d'« **exogène** » la privatisation de l'éducation, qu'il décrit comme un moyen d'ouvrir les services publics d'éducation à la participation du secteur privé sur une base

lucrative et à utiliser le secteur privé pour la conception, l'administration ou la mise en œuvre de certains aspects de l'éducation publique.

Les tendances à la privatisation *dans* l'éducation publique ouvrent souvent la voie à des formes explicites de privatisation *de* l'éducation. Même lorsque la privatisation implique le recours direct à des entreprises privées pour offrir des services éducatifs, il arrive souvent que le grand public ne sait ni ne comprend ce qui se passe.

Ces différentes formes de privatisation changent la façon dont on organise, gère et offre l'éducation, dont on conçoit et enseigne le programme d'études, dont on évalue le rendement des élèves et dont on juge les élèves, les enseignants et enseignantes, les écoles et les communautés.

Les tendances à la privatisation ont une incidence sur la formation des enseignants et enseignantes, la nature du perfectionnement professionnel et l'accès aux activités de perfectionnement professionnel, les modalités des contrats et de la rémunération du personnel enseignant, ainsi que les activités quotidiennes des enseignants et enseignantes, et la manière dont ils vivent leur vie professionnelle. « La "flexibilisation" du travail des enseignants constitue un élément clé de la plupart des versions de la privatisation, menaçant ainsi d'altérer à la fois la perception des enseignants au sein de la société et la qualité de l'expérience des élèves dans les établissements scolaires. » (p. 9)

La FEEO donne des exemples de privatisation « exogène », que voici :

Ingérence dans l'éducation autochtone

L'une des dernières initiatives à ce chapitre est le programme Enseigner pour le Canada, une version canadienne du programme Teach For America. La FEEO a préparé un document d'information à ce sujet. Elle estime que ce programme est une forme de privatisation de l'éducation autochtone.

www.etfo.ca/IssuesinEducation/TeachForCanada/Documents/TeachforCanada.pdf

Le document d'information recommande certaines actions gouvernementales :

1. L'éducation autochtone devrait être considérée comme une priorité nationale et appuyée par un plan d'action fédéral-provincial-territorial qui met à contribution des représentants et représentantes des Premières Nations ainsi que des organisations intéressées du secteur de l'éducation des quatre coins du pays;
2. Le gouvernement fédéral doit accorder aux écoles des Premières Nations situées dans les réserves des fonds par élève équivalents à ce que reçoivent les écoles financées par les gouvernements provinciaux;
3. En collaboration avec les facultés d'éducation, le gouvernement de l'Ontario devrait élargir les programmes de mentorat existants et soutenir les programmes de formation pédagogique spécialement destinés aux étudiants et étudiantes autochtones.

Parmi les adeptes et les bailleurs de fonds d'Enseigner pour le Canada figurent non seulement des organisations à but non lucratif comme la Fondation canadienne Donner, la Walter & Duncan Gordon Foundation et la Peter Gilgan Foundation, mais également des entreprises comme RBC, par l'intermédiaire de RBC Fondation, et American Eagle Outfitters. Enseigner pour le Canada bénéficie aussi de l'appui du gouvernement de l'Ontario.

Financement externe des écoles confessionnelles privées en Ontario

Le 1^{er} juillet 2015, le *Globe and Mail* rapportait que le gouvernement saoudien avait financé deux écoles privées islamiques en leur remettant des dons de 211 000 \$ et de 134 000 \$ respectivement. Les dons de l'étranger destinés à des écoles privées en Ontario sont légaux. La question suivante se pose : En quoi la prolifération des écoles privées a-t-elle une incidence sur l'éducation publique?

Financement externe des programmes scolaires

Partenariat avec l'Institut Confucius

Le conseil scolaire du district de Toronto a mis fin à sa relation avec l'Institut Confucius de Chine le 29 octobre 2014 après des protestations de la part des parents.

L'Institut Confucius est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de promouvoir la culture chinoise et de favoriser les relations avec la Chine dans le monde. Il offre principalement des programmes parascolaires d'enseignement du mandarin ainsi que de la culture et des arts chinois aux élèves de l'élémentaire.

Les conseillers et conseillères scolaires ont indiqué que ce partenariat ne représentait pas les valeurs du conseil scolaire et de la communauté, et que le maintenir ne serait pas approprié. Les personnes qui ont critiqué l'Institut Confucius s'opposaient à ce que le gouvernement chinois ait accès aux enfants du palier élémentaire, étaient préoccupées par le fait que l'Institut était directement contrôlé par le Parti communiste et craignaient que celui-ci exerce son influence par l'intermédiaire de l'Institut.

L'État de la Pennsylvanie a également mis fin à sa relation de cinq ans avec l'Institut Confucius en invoquant des différends avec l'agence gouvernementale chinoise qui contrôle et finance l'Institut. L'Université de Chicago a elle aussi rompu ses liens avec l'Institut en septembre.

Bien que certaines universités canadiennes aient conclu des partenariats avec l'Institut Confucius pour offrir des cours de mandarin et des cours sur la culture chinoise contre des crédits, le rejet très médiatisé de l'Institut dans les derniers mois rend de futurs partenariats de moins en moins probables.

Tiers fournisseurs de services / Commercialisation

Nos membres nous ont fait savoir que, dans certains conseils scolaires, les services offerts aux enfants autistes dans les écoles sont fournis par des tiers fournisseurs de services contre rémunération.

L'organisme communautaire Toronto Partnership for Autism Services (TPAS) aide les enfants autistes et leurs familles au moyen de l'intervention comportementale intensive ou ICI. L'ICI est une intervention qui a fait ses preuves et qui a pour but d'améliorer le rythme d'apprentissage des enfants autistes. Quand l'ICI fonctionne, les enfants montrent une amélioration substantielle sur les plans du développement du langage, des habiletés cognitives et de la capacité d'adaptation. Les réactions des enfants à l'ICI varient. En effet, la recherche montre que 40 à 50 % des jeunes enfants peuvent faire des progrès importants sur une période d'un ou deux ans.

Les services du TPAS sont fournis par cinq organismes qui travaillent en collaboration avec les communautés locales. Ces organismes sont les suivants :

- Surrey Place Centre (chef de file pour la région de Toronto);
- Adventure Place;
- Aisling Discoveries Child and Family Centre;
- The Etobicoke Children's Centre;
- Geneva Centre for Autism.

Évolution au cours des dix dernières années

Dans son exposé de principe intitulé *A Promise to Ontario's Children: Public Education is Not for Sale* (2000), la FEEO parle du choix d'école, des bons d'études (qui fournissent des fonds publics à des écoles privées) et de l'intervention des entreprises dans l'éducation publique (commandites d'entreprises, ententes d'accès exclusif, activités de financement auprès du secteur privé, Youth Television Network et accords commerciaux) comme des méthodes commerciales appliquées à l'éducation qui minent les principes démocratiques sur lesquels se fondent les écoles publiques.

La plupart de ces menaces existent toujours en 2015. Ce qui diffère aujourd'hui, c'est la mesure dans laquelle le langage des affaires et les principes commerciaux se sont infiltrés dans l'éducation. L'efficacité est la nouvelle norme d'excellence. Le grave sous-financement de l'éducation publique rend les conseils scolaires vulnérables aux insinuations et à l'exploitation. Les initiatives décrites dans ce document en disent long sur le désir des conseils scolaires de financer de nouveaux programmes novateurs en travaillant avec des partenaires du secteur privé sans examiner les avantages et les risques de façon critique.

Préoccupation la plus pressante

La FEEO est un syndicat qui prône la justice sociale. Parmi ses priorités figurent les suivantes :

- défendre l'éducation publique financée par l'État;
- promouvoir la justice sociale, la paix, la lutte contre la pauvreté, la non-violence et l'équité.

Le document du ministère de l'Éducation de l'Ontario intitulé *Atteindre l'excellence : Une vision renouvelée de l'éducation en Ontario* contient plusieurs nouveaux objectifs, dont celui d'« assurer l'équité ». « Le principe fondamental derrière ces efforts est que chaque élève a la possibilité de réussir, peu importe les facteurs tels que l'ascendance, la culture, l'origine ethnique, le sexe, l'identité fondée sur le genre, la langue, les capacités physiques ou intellectuelles, la race, la religion, l'orientation sexuelle ou la situation socioéconomique. » (p. 8)

Bien que cette vision ministérielle de l'éducation publique financée par l'État, qui respecte et embrasse la diversité, corresponde aux objectifs d'équité et d'inclusion de la FEEO, celle-ci craint que le financement externe des écoles et des programmes ainsi que la formation pédagogique non conventionnelle ne mènent à la ségrégation et à l'homogénéisation dans les écoles, et ne minent les progrès que nous avons accomplis en créant des écoles et des systèmes d'éducation inclusifs, démocratiques et équitables.

La FEEO craint que la privatisation tant endogène (forme de privatisation qui désigne l'importation d'idées, de techniques et de pratiques propres au secteur privé en vue d'appliquer au secteur public une logique de marché

ou d'entreprise) (Ball, p. 13) qu'exogène ne nuise au professionnalisme et à l'autonomie du personnel enseignant.

Le langage des affaires est bien présent en Ontario. L'employeur à la table de négociation se sert de mots comme efficacité, normes, résultats et produits livrables comme si nous étions dans le commerce de l'assemblage de robots. Il semble oublier que notre rôle est plutôt de créer le climat le plus propice possible au développement du potentiel humain.

Les syndicats devraient aussi se préoccuper de leur perte d'influence au chapitre de l'élaboration des politiques de l'éducation. Qui sont les nouveaux venus aux tables de discussion sur l'éducation? Quelles sont leurs motivations? Quand les organisations du secteur privé peuvent acheter et vendre de l'influence sur les politiques de l'éducation, les programmes d'études et la formation pédagogique initiale et en cours d'emploi, la capacité des syndicats de protéger leurs membres et de négocier des conventions collectives équitables est réduite au minimum.

Principes directeurs ou exposés de principe sur la privatisation de l'éducation

Voir l'annexe A.

Lignes directrices concernant les partenariats ou les alliances avec des entreprises commerciales en éducation

Voir l'annexe B.

Loi ou cadre réglementaire

Aucune loi ni aucun cadre réglementaire ne régit la privatisation de l'éducation en Ontario. La province traite les écoles privées comme des entreprises; ces écoles ne sont soumises à aucun règlement ni aucune directive. L'Ontario n'accorde pas de fonds, de permis ou d'agrément aux écoles privées, mais le Ministère peut inspecter celles-ci sur demande. Cependant, le Ministère procédait, jusqu'à récemment, à l'agrément d'universités privées.

Les enseignantes et enseignants en poste dans des écoles privées de l'Ontario n'ont pas besoin d'être certifiés ni membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Voici un lien vers la page du site Web du ministère de l'Éducation qui décrit le rôle de l'Ontario par rapport aux écoles privées : www.edu.gov.on.ca/fre/general/elemsec/privscho/questions.html.

Rôle de Pearson dans le système d'éducation de la maternelle à la 12^e année

Pearson a toujours été un acteur important du secteur des ressources éducatives. Cette entreprise a, dans le passé, fait pression sur les conseillers et conseillères du Ministère pour que ses ressources figurent sur les listes provinciales de manuels scolaires. On remarque cependant aujourd'hui que l'entreprise noue des alliances avec d'autres partenaires du secteur de l'éducation publique afin d'avoir accès à de l'information privilégiée sur les tendances pédagogiques et de pouvoir ainsi concevoir des ressources qui répondent précisément à une exigence du programme d'études ou à une nouvelle orientation stratégique. Cette influence est d'autant plus grande que les effectifs des ministères de l'Éducation ont été réduits. Par conséquent, il y a moins de ressources

pédagogiques produites localement, ce qui, par défaut, donne à Pearson ou à d'autres entreprises de services éducatifs une plus grande part de marché dans le secteur de la production de ressources pédagogiques.

Pearson s'attaque maintenant au domaine du bien-être mental. Dans le document *Atteindre l'excellence : Une vision renouvelée de l'éducation en Ontario* figurent plusieurs nouveaux objectifs, dont « Promouvoir le bien-être ». Il est intéressant de noter comment Pearson a aligné son outil Well Aware sur cet objectif.

En parrainant l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM), Pearson s'assure un lien direct avec les projets de l'ACSM et les ministères provinciaux de l'Éducation.

À l'occasion de la Semaine de la santé mentale, du 4 au 10 mai, Pearson a permis aux enseignantes et enseignants de télécharger gratuitement des extraits et des plans de leçon de sa collection Well Aware. L'entreprise a ainsi créé un marché; ces documents ne seront pas gratuits éternellement. Pearson envisage aussi de concevoir un instrument servant à mesurer le bien-être des élèves.

Par ailleurs, nous avons récemment appris que Pearson avait recruté des membres de la FEEO pour faire avancer son projet Global Perspectives on Teacher Effectiveness (points de vue mondiaux sur l'efficacité du personnel enseignant). Ce projet, piloté par Michael Barber, a pour but de documenter la façon dont des groupes intéressés du monde entier voient les caractéristiques d'une éducation efficace. Parmi les objectifs du projet figurent les suivants :

1. définir et classer par ordre de priorité, les qualités d'un enseignant ou d'une enseignante efficace selon le point de vue de différents groupes intéressés dans divers pays ciblés :
 - a. Enseignantes et enseignants;
 - b. Administratrices et administrateurs;
 - c. Recherchistes du secteur de l'éducation;
 - d. Responsables de l'élaboration des politiques en éducation;
 - e. Élèves (de la 6^e à la 12^e année);
 - f. Parents;
2. comparer les qualités indiquées et leur degré de priorité, par groupe intéressé et par pays;
3. communiquer les résultats aux pays participants pour les aider à prendre des décisions stratégiques éclairées en ce qui concerne la formation pédagogique, le perfectionnement professionnel et les systèmes d'évaluation.

Il n'y a aucun doute que la prochaine étape pour les entreprises de services éducatifs comme Pearson sera la création d'un outil ou d'un test pour mesurer l'efficacité du personnel enseignant. Ce projet devrait préoccuper les syndicats au plus haut point, car il sera lié à la rémunération au mérite et aux incitatifs, aura une incidence sur le rendement et l'évaluation du personnel enseignant, et remettra en cause les dispositions des conventions collectives sur l'ancienneté.

Pearson exerce également une influence sur la politique de l'éducation par la voie de son site Web Open Ideas at Pearson. Ce site a pour but [traduction libre] « de rendre les meilleures données et les meilleures idées sur l'apprentissage accessibles à tout le monde, et de favoriser un débat ouvert sur ce qui fonctionne en éducation ». Il s'articule autour de huit thèmes : la science de l'apprentissage, les connaissances et les compétences, la pédagogie et la qualité du personnel enseignant, l'évaluation, l'apprentissage numérique et adaptatif, l'amélioration des établissements, la réforme du système et l'innovation, et l'accès universel.

Le document de John Hattie *What Doesn't Work in Education: The Politics of Distraction*, le premier de deux documents sur le même sujet, expose ce qui, du point de vue de l'auteur, détourne notre attention des progrès en éducation. John Hattie met en doute l'effet des petites classes : [traduction libre] « Les données découlant des nombreuses méta-analyses sur la réduction de l'effectif des classes montrent un effet positif, mais modeste. » L'auteur poursuit en affirmant que l'effectif des classes n'influence pas la manière dont les enseignantes et enseignants enseignent. L'effectif des classes demeure néanmoins le principal enjeu des négociations collectives pour la plupart des syndicats de l'enseignement. En niant ou en minimisant l'incidence de l'effectif des classes, John Hattie donne des arguments aux employeurs désireux de rejeter l'effectif des classes en tant qu'élément à valeur ajoutée dans le budget de l'éducation, et associe l'effectif des classes à l'introduction d'autres propositions fondées sur des données probantes. Il plaide en faveur d'outils de diagnostic plus sophistiqués, de tests servant à améliorer l'enseignement et l'apprentissage, et d'écoles à aires ouvertes. Quand on examine ces propositions, on se rend compte qu'on peut facilement associer chacune d'elles à une initiative de Pearson.

Pour la FEEO, l'équation Pearson se décline comme suit :

Embauchez un chercheur ou une chercheuse de renom + trouvez des solutions commerciales aux problèmes du secteur de l'éducation + communiquez les résultats de la recherche aux parents et aux ministères + ajoutez une entreprise capable de concevoir des produits adaptés à ces solutions = la még-entreprise Pearson.

Bien que le gouvernement de l'Ontario n'ait pas adopté le modèle des PPP pour construire des écoles, il s'en est servi pour construire des hôpitaux. Il a aussi lancé le processus de privatisation d'Hydro One. L'Ontario a également noué des partenariats pour la construction d'autoroutes à péage. Les gouvernements en proie à des problèmes de trésorerie adoptent souvent ces formes de privatisation pour générer des recettes supplémentaires. L'intrusion de la privatisation en éducation est plus subtile; c'est une forme de privatisation plus latente qui ne s'est pas encore concrétisée. Cela dit, la privatisation d'un secteur a tendance à se répandre à d'autres secteurs en réaction à un changement de paradigme philosophique. Les intervenants et intervenantes en éducation devraient donc porter attention aux résultats de recherche, qui montrent que les PPP coûtent plus cher et négligent souvent les mesures de reddition de compte.

L'Ontario dispose d'un Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) qui gère son propre programme provincial d'évaluation à grande échelle. L'OQRE a été créé en 1996 pour « que le système d'éducation soit soumis à un examen public et indépendant ». Il fonctionne comme un organisme de la Couronne et est régi par la *Loi de 1996 sur l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation*.

L'OQRE conçoit et administre à l'échelle de la province des tests qui évaluent le rendement des élèves des écoles élémentaires et secondaires en lecture, en écriture et en mathématiques, et ce, en fonction des attentes et contenus d'apprentissage décrits dans *Le curriculum de l'Ontario*. L'OQRE effectue également la notation de ces tests et prépare des rapports. En outre, l'organisme gère la participation de la province à des programmes d'évaluation nationaux et internationaux et prépare des rapports sur ces activités.

À l'heure actuelle, l'OQRE est financé par le gouvernement de l'Ontario. Il convient de mentionner que cet organisme a amorcé la transition vers des tests en ligne. On peut donc légitimement se poser la question suivante : Est-ce qu'un fournisseur externe comme Pearson pourrait être invité à fournir la technologie nécessaire pour concevoir le système de testage et de notation en ligne? La FEEO vient d'apprendre que Moore Canada Corp a signé un contrat avec l'OQRE pour le projet de testage en ligne.

Ces exemples de privatisations sont les exemples les plus évidents. Cependant, la FEEO craint que d'autres formes de privatisation existent à l'échelon des conseils scolaires.

La privatisation de l'éducation est un peu comme une hydre. Les formes de privatisations dont nous avons fait l'expérience dans les années 1980 et que nous avons réussi à contrer ont disparu et ont été remplacées par d'autres. Mais, comme une hydre, la privatisation de l'éducation n'est pas immortelle sur le seul plan biologique; elle l'est aussi sur le plan idéologique. Les syndicats de l'enseignement sont sages de prendre cette attaque très au sérieux.

Références

BALL, Stephen J., et Deborah YOUDELL. *La privatisation déguisée dans le secteur éducatif public*, Internationale de l'Éducation, Institute of Education, Université de Londres, 2008.

GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO. *Atteindre l'excellence : Une vision renouvelée de l'éducation en Ontario*, Toronto, Ontario, 2014.

Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO)

La privatisation et la commercialisation de l'éducation constituent un enjeu pour la FEO. Les conseils scolaires consacrent beaucoup d'argent à la publicité et au marketing, ce qui amène un élément de concurrence entre les systèmes scolaires. On constate une ingérence générale du secteur privé, qui essaie de dire aux enseignantes et enseignants quoi enseigner et comment le faire, ainsi qu'une philosophie de marché appliquée à l'éducation.

Formes que prennent la privatisation et la commercialisation en éducation

La FEO décrit plusieurs formes de privatisation et de commercialisation de l'éducation de la maternelle à la 12^e année, en Ontario :

- les tests de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) et l'utilisation qui en est faite pour classer les écoles;
- l'utilisation, par l'Institut Fraser, des données découlant des tests de l'OQRE aux fins du marketing immobilier;
- les nombreux partenariats et alliances conclus par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario avec une vaste gamme d'entreprises « à but lucratif »;
- l'utilisation, par les conseils scolaires, de ressources « lucratives » destinées aux élèves des Premières Nations, métis et inuits, ou relatives aux programmes du ministère de l'Éducation sur les Premières Nations, les Métis et les Inuits;
- l'externalisation de services normalement rendus par des travailleurs et travailleuses syndiqués dans des régions isolées de la province;
- la fourniture de ressources, par exemple le programme de la Société Canadian Tire qui fournit du matériel de sport;
- le rôle de Pearson auprès du Partenariat en Éducation;

- l'appui du C.D. Howe Institute à la rémunération au mérite, ce à quoi s'opposent les principes directeurs de la FEO.

Préoccupations les plus pressantes

- Le non-respect ou la perte de l'égalité et de l'équité en matière d'accès à l'éducation
- Les critiques de la population à l'égard de l'éducation publique
- Le réaligement du programme d'études sur les besoins des entreprises
- La notion d'éducation publique comme marchandise

Principes directeurs ou exposés de principe sur la privatisation de l'éducation

Voir l'annexe A.

Lignes directrices concernant les partenariats ou les alliances avec des entreprises commerciales en éducation

La FEO n'a pas de lignes directrices précises concernant les partenariats ou les alliances avec des entreprises.

Loi ou cadre réglementaire

- Oui, en particulier en ce qui concerne la vente de nourriture dans les écoles
- Oui, stratégie sur l'équité et l'inclusion scolaire — portes ouvertes à tous et toutes

Fédération des enseignantes et des enseignants de la Saskatchewan (FES)

La privatisation et la commercialisation de l'éducation en Saskatchewan constituent un enjeu de plus en plus préoccupant pour la FES, qui est témoin d'une centralisation grandissante de la gestion de l'éducation, du financement et de la prise de décisions d'ordre pédagogique. Des entreprises comme Pearson, Solution Tree et le Critical Thinking Consortium rivalisent pour obtenir des contrats du ministère de l'Éducation de la Saskatchewan et des divisions scolaires.

Les principes directeurs 1.4 (Objectifs de l'éducation financée par l'État) et 1.5 (Financement de l'éducation) de la FES exposent la conviction inébranlable de la Fédération dans l'importance cruciale du système d'éducation publique financé par l'État. Les enseignantes et enseignants de la Saskatchewan considèrent l'éducation publique comme un bien commun et sont d'avis que les objectifs de l'éducation publique doivent être atteints sans qu'on ait à recourir au secteur privé.

La privatisation et les autres réformes de l'éducation publique fondées sur le marché offrent aux entreprises la possibilité d'influencer la politique de l'éducation, ce qui peut avoir de nombreuses conséquences :

- La dynamique de l'apprentissage pourrait changer en faveur de la compétition et du développement du capital humain à des fins économiques;
- Les entreprises privées peuvent faire des profits par la vente de manuels scolaires, de services de consultation, de technologies de l'information et des communications, de programmes de formation pédagogique, de systèmes d'évaluation et de tests;

- Le secteur privé jouera un rôle de plus en plus disproportionné dans l'orientation de la politique de l'éducation, diminuant de ce fait la place accordée au débat public et la participation des citoyennes et citoyens;
- Les entreprises privées n'ont pas besoin de prendre de décisions en fonction des meilleures études ou pratiques en éducation, ou des besoins des élèves. Le profit est ce qui guide la prise de décision;
- La prestation de services éducatifs par des entreprises privées n'est pas plus économique;
- Les enseignantes et enseignants sont souvent vus comme le plus grand obstacle au profit dans le secteur de l'éducation en raison de leurs salaires, de leurs avantages sociaux et de leur résistance à une intrusion accrue du secteur privé dans l'éducation publique. Dans d'autres administrations, des « crises de l'enseignement » ont été fabriquées de toute pièce pour justifier la privatisation et la déprofessionnalisation de l'enseignement.

Formes que prennent la privatisation et la commercialisation en éducation

La FES signale les formes suivantes de privatisation et de commercialisation de l'éducation en Saskatchewan :

- Certaines écoles indépendantes reçoivent la moitié de leur financement du Trésor public;
- Écoles virtuelles :
 - Des divisions scolaires font des profits grâce aux frais de scolarité imposés par les écoles virtuelles, qui se font concurrence les unes aux autres;
 - Une division scolaire a l'intention de bâtir tout un centre consacré à l'enseignement en ligne dans l'espoir de devenir la référence provinciale en matière d'enseignement en ligne;
- Les partenariats public-privé sont utilisés pour la construction et le fonctionnement des écoles;
- L'organisme Enseigner pour le Canada a exprimé le désir de mener des activités en Saskatchewan;
- Les évaluations obligatoires actuelles (c.-à-d. NotreÉCOLE|Entendez-moi et l'Évaluation de la petite enfance) ont été achetées à des entreprises privées et impliquent la signature de contrats de licence continus qui contiennent souvent des clauses de droits exclusifs en matière de perfectionnement professionnel;
- On note, à l'intérieur même des divisions scolaires, une augmentation marquée de la concurrence à l'égard des aspects commercialisables des écoles :
 - De nombreuses écoles ont des académies pour attirer les élèves (p. ex. des académies de danse, de soccer, etc.);
 - Certaines écoles offrent le programme du Baccalauréat international pour attirer les élèves;
 - De nouvelles écoles sont adjacentes à des installations municipales pour attirer les élèves;
- Les systèmes de tests diagnostiques à grande échelle comme celui de Fountas & Pinnell :
 - Une des répercussions du testage à grande échelle a été la croissance rapide du commerce du tutorat privé pour les élèves qui n'ont pas la note de passage;
- Les Kumon Math and Reading Centres offrent des programmes d'apprentissage privé après l'école;
- Le Ministère a explicitement inclus la communauté des affaires dans ses consultations avec les intervenants, ce qui a un rapport direct avec les impératifs économiques qui sous-tendent certaines décisions stratégiques en éducation.

Il existe d'autres exemples de réforme de l'éducation axée sur le marché en Saskatchewan, qui sont reliés à la privatisation, par exemple l'insistance grandissante sur la responsabilité financière, la responsabilité à l'endroit des résultats, les indicateurs du rendement des élèves, la récente campagne en faveur de la gestion allégée dans le secteur de l'éducation, la compétitivité dans un marché du travail en évolution, la centralisation de

l'administration et la valeur de plus en plus grande accordée aux résultats du PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves de l'OCDE) et d'autres tests standardisés.

En effet, on a justifié le besoin de s'éloigner d'une éducation holistique et centrée sur l'élève pour aller vers une éducation axée sur le rendement des élèves et l'adaptabilité du système en comparant les élèves saskatchewanais aux élèves d'autres provinces. On a aussi jugé prioritaire de créer de nouvelles données, soi-disant pour améliorer le rendement des élèves et du système. L'insistance sur le concept de choix dans le monde de l'éducation publique a été assez modérée ces dix dernières années, mais des changements pointent à l'horizon.

Évolution au cours des dix dernières années

Nous avons constaté une hausse de l'intervention du secteur privé dans le système d'éducation publique. Cette intervention prend différentes formes, dont les suivantes, considérées comme de nouveaux éléments de l'éducation publique :

- les partenariats avec des organismes de perfectionnement professionnel ou des maisons d'édition;
- les systèmes de testage à grande échelle comme celui de Fountas & Pinnell;
- les systèmes de gestion des données comme PowerSchool, Maplewood et Aesop.

L'insistance sur la responsabilisation a augmenté régulièrement ces dix dernières années, tout comme la préoccupation du Ministère à l'égard des indicateurs du rendement des élèves.

Depuis une dizaine d'années, les consultations auprès des intervenants et intervenantes se sont élargies (bien que leur authenticité se soit érodée). Cet élargissement a été positif à certains égards (p. ex. la participation de groupes des Premières Nations et métis), mais la participation plus importante du milieu des affaires et des entrepreneurs représente un pas de plus vers une privatisation et une commercialisation accrues du secteur de l'éducation. Traditionnellement, le monde des affaires a sa propre conception des buts de l'éducation et de l'orientation de la politique de l'éducation. Les buts de l'éducation publique financée par l'État auxquels adhère la Fédération sont différents.

Préoccupation la plus pressante

La centralisation du financement et de la prise de décisions en éducation est une très grande préoccupation pour la FES. La centralisation progressive prépare le terrain pour une privatisation accrue des services éducatifs. Chose certaine, le financement partiel de certaines écoles indépendantes dans la province est un signe de l'orientation de la politique relative aux services éducatifs offerts en Saskatchewan.

Principes directeurs ou exposés de principe sur la privatisation de l'éducation

La Fédération n'a pas de principe directeur ou d'exposé de position sur la privatisation de l'éducation, mais elle a fait beaucoup de recherche et rédigé de nombreux documents d'information sur la privatisation et des sujets connexes.

La Fédération dispose de principes directeurs sur les sujets suivants :

- les objectifs de l'éducation financée par l'État;
- le financement de l'éducation;
- les écoles indépendantes.

Les principes directeurs de la Fédération constituent ensemble une position ferme en faveur d'une éducation publique financée par l'État universelle et inclusive qui s'accompagne d'une responsabilité sociale collective et représente un bien commun pour la province.

Lignes directrices concernant les partenariats ou les alliances avec des entreprises commerciales en éducation

Voir l'annexe B.

Loi ou cadre réglementaire

La *Loi de 1995 sur l'éducation* définit et régit le système provincial d'éducation financé par l'État. Le ministre de l'Éducation est responsable de « toutes les questions dont la gestion n'est pas, par la loi, confiée à un autre ministre, ministère, direction ou organisme du gouvernement de la Saskatchewan en matière d'éducation élémentaire et secondaire ».

Les *Independent Schools Regulations* (règlements sur les écoles indépendantes) régissent l'agrément des écoles indépendantes, les critères d'embauche dans ces écoles ainsi que l'inspection et l'administration de celles-ci.

Rôle de Pearson et d'autres entreprises de services éducatifs dans le système d'éducation de la maternelle à la 12^e année

L'entreprise Pearson joue un rôle très actif en Saskatchewan et offre de nombreux produits et services directement liés au curriculum de la province. D'autres entreprises de services éducatifs sont également actives en Saskatchewan à divers chapitres.

- Un grand nombre des manuels scolaires de Pearson sont utilisés en Saskatchewan.
- Tous les nouveaux programmes d'études s'accompagnent de manuels conçus sur mesure par de grandes maisons d'édition comme Pearson.
- Pearson est propriétaire de PowerSchool et d'autres solutions éducatives numériques utilisées dans les écoles de la Saskatchewan.
- La chaîne Discovery Channel possède un volet éducatif auquel sont abonnées de nombreuses écoles.
- Solution Tree est une entreprise américaine très ambitieuse qui offre des programmes de perfectionnement professionnel et publie des ouvrages sur le sujet, et qui, après avoir fait l'acquisition de plusieurs petites entreprises, s'est constituée une grande équipe d'auteurs et d'animateurs.
- Les divisions scolaires ont souvent recours aux services d'auteurs ou auteures comme Rick DuFour pendant de longues périodes afin de présenter leur matériel conceptuel au personnel enseignant.
 - Bon nombre de ces auteurs n'adaptent pas leurs produits au contexte de la Saskatchewan et ne font rien non plus pour s'assurer que d'autres personnes sont capables de prendre la relève une fois leur contrat achevé.

- Le système NotreÉCOLE|Entendez-moi appartient à une entreprise privée et ne fait aucune place à la collaboration.
 - Seuls les membres du personnel de l'entreprise ont le droit d'analyser les données recueillies.
- Une foule de fournisseurs de produits et de services éducatifs externes et indépendants appuient depuis longtemps le travail du personnel enseignant et des écoles :
 - Le Critical Thinking Consortium, les Adaptive Schools Seminars, Anne Davies, Lions Quest, The Virtues Project, etc.

The Manitoba Teachers' Society (MTS)

La MTS continue de surveiller les nouveaux développements et les tendances en matière de privatisation au Manitoba ainsi qu'à l'échelle nationale et internationale. Elle se préoccupe particulièrement des questions suivantes :

- le financement, par des entreprises, de groupes de réflexion sans but lucratif ayant pour but d'influencer la politique de l'éducation et de promouvoir les intérêts d'entreprises à but lucratif;
- l'octroi à Pearson du contrat de préparation du prochain test du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), quand on connaît toute l'importance accordée aux tableaux de classement et les répercussions de ces tableaux sur la politique gouvernementale et la confiance de la population à l'égard de l'éducation publique;
- le recours croissant à des entreprises pour ce qui est des systèmes de gestion des données sur les élèves et autres;
- les discours qui se multiplient en faveur de la création de systèmes d'éducation moins dispendieux et plus efficaces fondés sur un modèle d'entreprise et des résultats scolaires plus étroitement définis en fonction d'un nombre restreint de compétences quantifiables.

Formes que prennent la privatisation et la commercialisation en éducation

Plusieurs divisions scolaires (près du tiers au moment où les données ont été recueillies) ont choisi d'utiliser des systèmes de gestion des données sur les élèves et autres fournis par des entreprises privées, pour la plupart le système PowerSchool de Pearson.

- Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Manitoba a conclu un contrat avec Pearson Learning Solutions pour l'évaluation des besoins de perfectionnement professionnel.
- Chaque année, des maisons d'édition présentent leurs produits au personnel du Ministère.
- Les programmes prêts à l'emploi comme ceux de Fountas & Pinnell sont devenus les principaux programmes de littératie et de numératie dans les divisions scolaires, dont la plus grande division scolaire du Manitoba.
- Les définitions de la littératie et la numératie à l'échelle provinciale se réduisent à améliorer les compétences de base en lecture, en écriture et en mathématiques en grande partie en raison des mauvais résultats aux tests du PISA et du Programme pancanadien d'évaluation (PPCE) du CMEC.
- Pendant les journées pédagogiques de la division scolaire, des entreprises présentent leurs produits (p. ex. Jump Math et Fountas & Pinnell) aux enseignantes et enseignants.

Évolution au cours des dix dernières années

Le Manitoba est dirigé par un gouvernement néodémocrate qui s'est donné comme priorité de limiter la privatisation et les tests standardisés. Par conséquent, il n'y a pas eu de grands changements au chapitre de la privatisation de l'éducation au Manitoba depuis les dix dernières années. Cependant, le gouvernement a autorisé la privatisation de services de santé et de services sociaux, ce qui pourrait avoir des conséquences pour l'éducation dans l'avenir. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Manitoba a récemment noué des partenariats avec des fournisseurs de services privés comme Pearson et le Manitoba Rural Learning Consortium pour évaluer le perfectionnement professionnel, définir les besoins et offrir des activités de perfectionnement professionnel. Aucun contrat à grande échelle n'a été conclu avec des vendeurs ou des entreprises du secteur privé.

Préoccupation la plus pressante

La pression (politique et publique) en faveur d'une amélioration de l'éducation publique manitobaine en fonction du rendement aux tests du PPCE et du PISA est de plus en plus forte. Sans énoncé de principe général ou d'orientation claire de la part du Ministère, il est difficile de savoir comment cette amélioration se produira et si les changements seront axés sur un rétrécissement ou un élargissement des résultats de l'éducation. Si on continue de mettre l'accent sur l'amélioration dans les classements du PISA ou du PPCE, l'influence des entreprises privées qui fournissent des programmes et des outils d'évaluation prêts à l'emploi augmentera.

Il y a par ailleurs la possibilité d'un changement de gouvernement. Dans un document stratégique préparé par le Parti progressiste-conservateur, celui-ci insiste beaucoup sur les évaluations nationales et internationales comparatives fondées sur des normes. Le document cible particulièrement la réduction des dépenses et l'utilisation d'évaluations comparatives, standardisées et quantitatives comme le PISA pour mesurer le progrès. Les divisions scolaires pourraient ainsi devenir vulnérables aux efforts de privatisation.

L'accès à des occasions d'apprentissage mixte, en particulier dans les divisions scolaires en région rurale ou nordique où les taux d'inscription sont faibles, pourrait devenir un grand problème pour les divisions scolaires qui ont du mal à offrir aux élèves des occasions d'apprentissage diversifiées. Il est également préoccupant de voir que certaines divisions scolaires ont de plus en plus souvent recours aux programmes prêts à l'emploi du secteur privé pour assurer l'enseignement du programme d'études, évaluer l'apprentissage des élèves et recueillir des données sur les élèves.

Principes directeurs ou exposés de principe sur la privatisation de l'éducation

Bien que la MTS n'ait pas adopté de principe directeur ou d'exposé de position officiel sur la privatisation de l'éducation, elle dispose d'un énoncé de principe qui explique que l'organisation a la responsabilité professionnelle et sociale de mettre en place et de promouvoir des activités politiques à l'appui de l'éducation publique. La MTS n'a pas de lignes directrices sur les alliances ou partenariats avec des entreprises commerciales en éducation.

Loi ou cadre réglementaire

La *Loi sur les écoles publiques* du Manitoba dit qu'un « système d'écoles publiques de qualité constitue l'un des fondements d'une société démocratique », mais elle ne parle pas de privatisation.

Il est important de noter que le Manitoba continue d'utiliser un modèle de commissions scolaires autonomes. Les commissions scolaires ont encore un pouvoir de taxation et demeurent les principales décisionnaires pour ce qui est des budgets, des programmes, des partenariats avec des entreprises privées comme Pearson, des systèmes de collecte de données, etc. L'adhésion à la Manitoba School Boards Association se fait sur une base volontaire. Aucun organisme de réglementation provincial ne surveille activement le travail des commissions scolaires. Par conséquent, certaines commissions scolaires collaborent plus que d'autres avec des entreprises privées. Récemment, après avoir examiné les activités de la plus importante commission scolaire de la province, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Manitoba a annoncé qu'il prendrait des mesures pour améliorer les mécanismes de reddition de compte et la transparence des commissions scolaires. Reste à voir en quoi consisteront ces mesures.

The Alberta Teachers' Association (ATA)

La privatisation de l'éducation de la maternelle à la 12^e année est un enjeu pour l'ATA. Il faut dire que la province compte de nombreuses écoles privées qui reçoivent jusqu'à 70 % de leur financement de sources publiques. L'ATA s'oppose au financement public des écoles privées.

L'ATA maintient qu'il serait possible d'intégrer les écoles privées de la province au système d'écoles publiques à certaines conditions formulées dans les principes directeurs de l'organisation, à l'adresse suivante (en anglais seulement) :

www.teachers.ab.ca/About%20the%20ATA/Governance/PolicyandPositionPapers/Policy/Educational%20Policy/Pages/General.aspx.

L'ATA soutient aussi que le vrai danger de la privatisation est que celle-ci rend l'éducation de qualité financièrement accessible à certaines personnes seulement et diminue de ce fait l'unité et la cohésion sociales. Les écoles privées et les écoles à charte ne doivent pas avoir le droit de défavoriser des élèves pour des motifs fondés sur la race, la langue, la couleur, l'origine nationale, la religion, le sexe, l'emplacement géographique, l'orientation sexuelle, la déficience ou la situation socioéconomique. De par son mandat, un système d'éducation publique doit être ouvert à tous les enfants, il doit être financé entièrement par les citoyens et citoyennes, et il doit rendre des comptes à la société.

L'ATA a la ferme conviction que l'éducation publique doit être gratuite et accessible à chaque enfant, qu'elle doit être offerte par des enseignantes et enseignants professionnels, certifiés, hautement qualifiés et compétents, qu'elle doit être suffisamment financée pour que chaque enfant apprenne bien et réussisse, et qu'elle doit être la responsabilité partagée de tous les Albertains et Albertaines.

Un système d'éducation publique solide favorise le développement d'une société forte et démocratique. En effet, les écoles publiques appuient des élèves de tous les horizons et leur font vivre des expériences

d'apprentissage qui leur permettent de découvrir et de développer leur potentiel, leurs passions et leurs talents. Elles leur donnent aussi les moyens de contribuer à leurs communautés.

Formes que prennent la privatisation et la commercialisation en éducation

En Alberta, on trouve des écoles privées enregistrées et agréées. L'ATA est particulièrement préoccupée par les écoles privées agréées. D'abord, ces dernières reçoivent 60 ou 70 % des fonds accordés par élève aux écoles publiques et séparées (catholiques en Alberta). Ensuite, elles peuvent imposer des frais de scolarité et générer des profits. Enfin, même si elles sont tenues d'employer du personnel enseignant certifié, les enseignantes et enseignants qui travaillent dans ces écoles ne peuvent pas être des membres actifs de l'ATA et ne sont pas soumis au Code de déontologie de la profession enseignante. Pour en savoir plus, voir le bulletin d'Alberta Education sur les écoles privées et le financement (en anglais seulement) :

<https://education.alberta.ca/parents/choice/private.aspx>.

L'ATA demeure préoccupée par le mouvement des écoles à charte dans la province, dont les fonds de fonctionnement proviennent à 100 % de sources publiques, mais dont le conseil d'administration n'est pas élu par le public, ce qui constitue un modèle de gouvernance profondément déficient. Les écoles à charte ont drainé des ressources financières au détriment des écoles publiques et continuent de fragmenter un système d'éducation publique conçu pour tous et toutes. Le mouvement des écoles à charte en Alberta, qui se voulait novateur, voulait aussi offrir un choix à la population. Pourtant, il n'a ni offert de véritable choix ni montré d'innovation; ses programmes existent déjà dans beaucoup d'écoles publiques et séparées.

Les écoles à charte en Alberta ont tenté de recruter des élèves en offrant des incitatifs financiers et autres qui ne sont généralement pas offerts aux élèves des écoles publiques. Cette stratégie est particulièrement préoccupante quand elle menace la survie des écoles publiques locales en diminuant leur taux d'inscription ou quand les écoles à charte demandent ou obtiennent la permission de fonctionner en vertu de règlements provinciaux moins contraignants que ceux auxquels doivent obéir les écoles publiques. Le droit que se donnent les écoles à charte d'expulser des élèves pour de prétendues violations d'une entente spéciale et de nier ensuite toute responsabilité à l'égard de ces élèves même s'ils sont déjà inscrits dans un programme est problématique. L'ATA s'est toujours opposée à l'existence d'écoles à chartes et d'écoles privées financées par l'État qui excluent des élèves pour des motifs qui contreviennent implicitement ou explicitement à la législation canadienne en matière de droits de la personne ou qui tiennent implicitement ou explicitement compte de la situation socioéconomique des parents ou des tuteurs ou tutrices des élèves.

Les autres préoccupations que suscite la privatisation sont liées aux solutions technologiques prêtes à l'emploi qui sont vendues aux districts scolaires en tant que moyens d'atteindre les objectifs de l'éducation et de profiter des nouvelles possibilités d'exercer des choix, de personnaliser, d'économiser et de jouir d'une plus grande souplesse. Bon nombre de ces produits technologiques sont liés à l'évaluation des élèves et risquent de plus en plus de transférer de grandes quantités d'information sur les élèves à des tiers fournisseurs.

Cette pratique a donné naissance à une industrie d'un milliard de dollars en Amérique du Nord que les investisseurs privés, les entreprises de technologies éducatives et les multinationales comme Pearson s'empressent d'envahir pour faire des profits.

Les questions liées à la protection des données et de la vie privée des élèves et des membres du personnel enseignant sont importantes et deviendront certainement de plus en plus litigieuses à mesure que les districts scolaires adopteront les nouveaux systèmes en ligne vendus par des entreprises privées sans s'être dotés au préalable de politiques claires.

Sur une note plus positive, le changement de gouvernement en Alberta réduit le risque de privatisation de la part d'écoles privées et d'écoles à charte virtuelles de l'extérieur de la province.

Évolution au cours des dix dernières années

Au cours des dix dernières années, des conseils scolaires publics en milieu rural en Alberta ont absorbé des écoles confessionnelles privées en proie à des difficultés financières. Ces conseils scolaires ont agi ainsi pour contrer la baisse des effectifs en milieu rural et accroître leur financement public.

Par exemple, le district régional des écoles publiques Palliser a vu sa population scolaire et ses ressources financières doubler dans les dix dernières années après que plusieurs écoles chrétiennes privées de Calgary se sont jointes au conseil scolaire et ont commencé à recevoir des fonds entièrement publics pour chaque élève, ainsi que des fonds publics pour l'entretien et le fonctionnement de leurs installations. Pourtant, une fois qu'elles font partie du système public, ces anciennes écoles privées continuent de facturer des « frais d'association », des « frais de participation au programme d'études chrétiennes » ou des « frais d'inscription » qui totalisent des milliers de dollars par élève chaque année. Voir l'article suivant du *Calgary Herald* à ce sujet (en anglais seulement) : <http://calgaryherald.com/news/politics/board-mum-on-new-deal-with-public-school-that-threatened-to-expel-immoral-staff-students>.

En plus de l'expansion continue des écoles privées en Alberta, en particulier à Calgary, les plus grands changements sont liés à l'importation d'idées, de techniques et de pratiques propres au secteur privé en vue d'appliquer au secteur public une logique de marché ou d'entreprise.

L'ATA a très récemment eu à traiter avec le Groupe de travail sur l'excellence de la main-d'œuvre enseignante, qui préconise des régimes de rémunération au mérite et l'application des principes de gestion d'entreprise à l'administration scolaire aux dépens d'un rôle directeur axé sur la pédagogie et l'enseignement.

La préoccupation la plus pressante

La préoccupation la plus pressante de l'ATA est le financement public continu des écoles privées en Alberta, qui s'est chiffré à 226 millions de dollars dans le dernier budget provincial, et le fait que ces écoles séparent les enfants et les jeunes en fonction de la richesse et de principes idéologiques

Principes directeurs ou exposés de principe sur la privatisation de l'éducation

Voir l'annexe A.

Lignes directrices concernant les partenariats ou les alliances avec des entreprises commerciales en éducation

Voir l'annexe B.

Loi ou cadre réglementaire

Le gouvernement de l'Alberta est en train de réviser l'*Education Act* (2012), qui contient des dispositions sur les écoles privées. Ces dispositions figurent à la page 33 de la loi, accessible à l'adresse suivante :

www.qp.alberta.ca/documents/Acts/e00p3.pdf.

Le nouveau gouvernement néodémocrate de l'Alberta a fait part de son intention de ne pas promulguer l'*Education Act* (2012) avant de procéder à un examen plus approfondi de la loi et des règlements connexes.

<http://calgaryherald.com/news/politics/new-education-act-delayed-a-year-for-review-says-ndp-education-minister>

Rôle de Pearson dans le système d'éducation de la maternelle à la 12^e année

En Alberta, Pearson intervient dans de nombreux domaines liés à la commercialisation des ressources d'apprentissage et à la promotion du perfectionnement professionnel qui y est associé. Pour Pearson et beaucoup d'autres entreprises, les logiciels de lecture et de mathématiques qui jouent le rôle de « tuteurs », aussi appelés systèmes d'apprentissage adaptatif, constituent un nouveau marché en pleine croissance.

Ce qui est le plus inquiétant, c'est que Pearson, ainsi qu'une foule d'autres organisations commerciales à but lucratif, font progresser ce que Pasi Sahlberg (*Finnish Lessons 2.0*, Teachers College Press, 2015) appelle le mouvement mondial de réforme de l'éducation ou GERM, acronyme anglais de Global Education Reform Movement qui, ironiquement, signifie « microbe ». Ce mouvement prône l'utilisation de modèles de gestion propres aux entreprises comme principaux moteurs de l'amélioration de l'éducation, du choix d'école, des politiques de responsabilisation fondées sur les tests pour les écoles, de la standardisation de l'éducation et d'un retour restrictif à l'essentiel, c'est-à-dire aux matières de base (littératie et numératie).

Tout récemment, des adeptes de la privatisation ont mis de l'avant la notion d'« apprentissage mixte » en tant que modèle d'entreprise économique qui permet de réduire le nombre d'enseignantes et enseignants certifiés et, grâce à des plateformes technologiques, de se concentrer étroitement sur les systèmes d'apprentissage adaptatif de mathématiques et de lecture pour améliorer les résultats aux tests standardisés.

Il convient de noter que Pearson n'est qu'une entreprise parmi un groupe de plus en plus nombreux d'entreprises privées, de sociétés de capital-risque et de philanthrocapitalistes bien financés qui cherchent à promouvoir l'idéologie du libre-marché et, se faisant, à profiter des systèmes d'éducation publique.

Northwest Territories Teachers' Association (NWTTA)

Bien que la privatisation et la commercialisation de l'éducation de la maternelle à la 12^e année ne constituent pas un grand enjeu dans les Territoires du Nord-Ouest, la NWTTA sait qu'il s'agit d'un enjeu de plus en plus pressant à l'échelle nationale et mondiale. Elle a été témoin d'un changement ces dix dernières années. Elle a en effet pu constater que davantage de fonds sont consacrés à des outils d'évaluation conçus et distribués par Pearson et d'autres entreprises soi-disant éducatives. La NWTTA est d'avis que les sommes importantes consacrées à ces outils ne se traduisent pas en bonne information pour les enseignantes et enseignants, les élèves et les parents.

Le système PowerSchool de Pearson a été mis en place en 2014 avec très peu de formation ou de soutien pour le personnel enseignant. Par ailleurs, la Société Canadian Tire a, par l'entremise des Affaires municipales et communautaires, donné à de petites communautés des articles de sport, dont elles avaient grandement besoin, d'une valeur de 150 000 \$. Cet argent finit par se retrouver dans les écoles.

La préoccupation la plus pressante de la NWTTA à l'égard de la privatisation de l'éducation concerne Pearson et les tests à grands enjeux. La NWTTA met en question le but de la collecte de données.

La NWTTA n'a pas de principes directeurs sur la privatisation de l'éducation ni de lignes directrices concernant les partenariats avec des entreprises. Il n'existe pas non plus de loi qui régisse la privatisation de l'éducation.

Syndicat des enseignantes et enseignants du programme francophone de la Colombie-Britannique (SEPF)

La privatisation de l'éducation de la maternelle à la 12^e année est un enjeu très important. En effet, notre rôle en tant que syndicat est de nous assurer que l'éducation reste une éducation publique à fonds publics.

Formes que prennent la privatisation et la commercialisation en éducation

Au niveau de notre conseil scolaire, il y a le Baccalauréat international qui est présent dans toutes les écoles secondaires homogènes quelle que soit la population. Entre les inscriptions, les corrections d'examens, les formations obligatoires pour les enseignants et les achats de livres Pearson, ce programme coûte plus de 800 000 \$ par année. Tous les livres pour le Baccalauréat international sont de Pearson et, comble de tout, ils sont en anglais alors que nous sommes dans un système francophone!

Évolution au cours des dix dernières années

Il semble y avoir une tendance à vouloir utiliser le privé sans le dire ou en le cachant. Par exemple, nous avons également le projet de La Grande Traversée (traversée du Canada à vélo) qui est subventionné par diverses sources que je ne connais pas.

Préoccupation la plus pressante

Au niveau du conseil scolaire, nous avons surtout le Baccalauréat international qui est très coûteux et ne rend pas service à l'ensemble de notre population scolaire. Dernièrement (et c'est dans la presse de Radio-Canada), le conseil scolaire a privilégié une garderie privée dans l'enceinte d'une école alors que des écoles doivent utiliser des unités mobiles.

Le SEPF se sert des principes directeurs de la Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique (FECB) sur la privatisation de l'éducation. Il n'a pas de lignes directrices concernant les alliances ou les partenariats avec des entreprises en éducation.

AUTRES ORGANISATIONS DE L'ENSEIGNEMENT

Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique (FECB)

Sur la page Web de la FECB sur la privatisation, Erika Shaker, directrice de l'éducation au Centre canadien de politiques alternatives définit ainsi la privatisation :

[Traduction libre]

La privatisation englobe toutes les formes de financement privé de l'éducation publique, y compris les dons de particuliers et d'entreprises, les frais d'utilisation, la publicité, etc. Elle désigne aussi la façon de voir l'éducation comme une responsabilité individuelle et un bien privé plutôt qu'une responsabilité sociale et un bien public.

<https://www.bctf.ca/IssuesInEducation.aspx?id=5762>

Parmi les ressources de la FECB sur la privatisation figure un rapport de 2012 préparé par le chercheur Donald Gutstein, *Pearson's Plan to Control Education*, qui décrit les stratégies de Pearson et leurs répercussions possibles sur le système d'éducation publique de la Colombie-Britannique, en particulier dans le cadre du Plan d'éducation de la Colombie-Britannique.

www.bctf.ca/uploadedFiles/Public/Issues/Privatization/PearsonGutsteinReport.pdf

Dans un récent document d'information sur le financement de l'éducation préparé à l'intention du Select Standing Committee on Finance and Government Services (comité permanent spécial sur les finances et les services gouvernementaux), la FECB demande au gouvernement provincial de mettre en œuvre les recommandations de ce comité, qui, depuis deux ans, plaide en faveur d'un financement accru du système d'éducation publique de la maternelle à la 12^e année. La FECB recommande également d'éliminer graduellement les fonds destinés aux écoles indépendantes, en commençant par réduire les fonds accordés à toutes les écoles indépendantes admissibles pour les faire passer à 30 % du montant par élève accordé aux écoles publiques du district dans lequel se trouvent ces écoles indépendantes. Depuis un moment, le gouvernement augmente le financement des écoles indépendantes beaucoup plus rapidement que celui des écoles publiques.

<https://www.bctf.ca/uploadedFiles/Public/Publications/Briefs/EdFundingBrief2015.pdf>

Principes directeurs ou exposés de principe sur la privatisation de l'éducation

Voir l'annexe A.

Lignes directrices concernant les partenariats ou les alliances avec des entreprises commerciales en éducation

Voir l'annexe B.

Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO)

Sur son site Web, la FEESO indique qu'en plus de déterminer les conditions de travail de ses membres, elle « travaille à bâtir des services publics solides, à maintenir la liberté universitaire, à empêcher la privatisation et la commercialisation de nos établissements scolaires, à s'assurer que les élèves reçoivent un enseignement sans préjugés ni discrimination et à assurer à tous les élèves des occasions équitables de réussir au sein d'un système d'éducation publique solide et bien financé ». www.osstf.on.ca/fr-CA/about-us/what-we-do.aspx

Le numéro du printemps 2015 de la revue *Education Forum* de la FEESO contient un article sur le programme Enseigner pour le Canada, intitulé « How a solution becomes the problem: Teach for Canada and First Nations schools », écrit par Dawn Burleigh, de la Faculté d'éducation de l'Université de Lethbridge. Dawn Burleigh termine ainsi son article :

[Traduction libre]

La formation pédagogique et l'éducation financée par le gouvernement fédéral ont un point en commun. Elles sont toutes deux publiques et nécessitent toutes deux l'attention du secteur public, et non pas du secteur privé. Nous devons faire mieux dans les facultés d'éducation du pays pour préparer les enseignantes et enseignants à enseigner dans les milieux autochtones. Aujourd'hui, les milieux autochtones ne se situent pas seulement dans les régions nordiques. Ils se trouvent aussi dans des villes et des villages de chacune des provinces. Selon les données du recensement, la population autochtone est celle qui connaît la plus forte croissance au Canada, et plus de la moitié des Autochtones vivent dans des centres urbains. Il ne s'agit pas d'une question nordique seulement. C'est une question qui concerne tous les membres de la profession enseignante et toutes les facultés d'éducation. C'est une question qui exige une attention et une action immédiates. Autrement, les organisations qui bénéficient du soutien d'entreprises et du secteur privé commenceront à s'infiltrer dans le système d'éducation publique. Nous devons stopper le programme Enseigner pour le Canada, défendre notre pratique et notre profession, et examiner de façon critique les répercussions d'Enseigner pour le Canada sur la profession enseignante en Ontario.

<file:///C:/Users/bfroee/Downloads/Solution%20equals%20problem.pdf>

Principes directeurs ou exposés de principe sur la privatisation de l'éducation

Voir l'annexe A

Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick (AEFNB)

L'AEFNB a adopté l'énoncé de principe suivant sur le financement de l'éducation publique (2013) :

I. Principes généraux

Article 1. L'éducation doit être et doit demeurer la priorité du gouvernement provincial.

Article 2. Le gouvernement provincial a l'entière responsabilité d'offrir un système scolaire public gratuit et de qualité.

Article 3. L'éducation publique devrait être financée de façon à procurer à chaque élève, quels que soient les facteurs conditionnant ses besoins éducationnels, des chances égales de se réaliser au moyen de l'éducation.

II. Modalités du financement

Article 4. Le financement du système scolaire public doit se faire à même les revenus généraux de la province.

Article 5. La formule de financement qui sert à répartir les fonds par districts scolaires devrait refléter les coûts réels de fonctionnement des districts scolaires.

Article 6. La répartition des fonds disponibles pour le système scolaire public devrait se faire sur une base juste et équitable, tout en reconnaissant que les besoins ne sont pas nécessairement les mêmes et qu'une distribution égale des fonds ne veut pas nécessairement dire que les mêmes services doivent être offerts partout. »

www.aefnb.ca/sites/default/files/18_2013%20Financement%20de%20l%27%C3%A9ducation%20publique.pdf

Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Les paragraphes qui suivent sont tirés de la *Déclaration de principes* de la CSQ (octobre 2009) :

En vue de l'établissement d'une société plus équitable et plus démocratique, la mission de la CSQ vise aussi à [...] œuvrer à la promotion et à la défense des droits sociaux, en particulier le droit à l'éducation, à la santé, au travail et à des conditions de vie décentes.

La CSQ s'engage à défendre et à promouvoir les droits des enfants et des jeunes tels qu'ils sont définis par la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Elle se reconnaît plus spécifiquement la responsabilité d'œuvrer à la réalisation de leurs droits à l'éducation et à la santé.

Aussi, la CSQ s'engage-t-elle, dans le cadre des décisions de ses instances démocratiques, à défendre et à promouvoir certaines orientations déterminantes et plus spécifiquement : [...] l'accessibilité et la qualité des services publics; la gratuité des systèmes publics d'éducation et de santé.

www.lacsq.org/fileadmin/user_upload/csq/documents/documentation/statuts/Declaration_de_principes.pdf

Voici un extrait d'un article intitulé « Commercialisation et financement des écoles publiques : des pratiques émergentes inquiétantes », écrit par Alec Larose et Jacques Tondreau (conseillers). Cet article examine les résultats d'une importante étude sur les activités commerciales dans les écoles publiques menée en 2005 par la FCE en collaboration avec le Centre canadien de politiques alternatives et la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ).

L'enquête *La commercialisation des écoles canadiennes : qui mène la barque?* conduite, en 2005, par la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE) en collaboration avec la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) et le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA) indique, sans équivoque, que le Québec résiste bien à la commercialisation dans les écoles comparativement au reste du Canada. Mais cette même enquête démontre toutefois qu'il y a accroissement du financement privé de l'éducation publique au Québec et que ce phénomène est en lien direct avec le sous-financement de l'éducation depuis près d'une décennie.

L'enquête a permis de rejoindre 3 105 écoles publiques primaires et secondaires au Canada, dont 495 au Québec. Plusieurs dimensions de la commercialisation des écoles sont étudiées dans cette enquête tels la publicité dans les écoles, le partenariat et le parrainage d'entreprises privées, le matériel éducatif parrainé par des entreprises privées, les campagnes de financement et les frais d'utilisation pour les services offerts par les établissements scolaires.

www.lacsq.org/fileadmin/user_upload/csq/documents/documentation/education_formation/commercialisation_des_ecoles/commercialisation_et_financement_ecoles_publicques.pdf

LA PRIVATISATION DE L'ÉDUCATION AU PAYS : OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Pour la majorité des organisations de l'enseignement, la privatisation et la commercialisation de l'éducation publique constituent une importante question. Dans les provinces et les territoires où cette question ne constitue pas une préoccupation pour le moment, plusieurs organisations Membres surveillent les tendances et les nouveaux développements en matière de privatisation de l'éducation à l'échelle nationale et internationale par l'intermédiaire du travail de la FCE. Les organisations de l'enseignement sont également nombreuses à mettre en évidence le rôle qu'elles jouent dans la défense et la promotion de l'éducation publique financée par l'État, ainsi qu'à rappeler le rôle et les responsabilités des gouvernements à l'égard de l'éducation publique.

Voici une liste (qui se veut illustrative plutôt qu'exhaustive) des diverses manières dont la privatisation de l'éducation se manifeste, à différents degrés, d'un bout à l'autre du pays :

- le financement public des écoles privées;
- les partenariats public-privé (PPP) pour la construction et le fonctionnement des écoles;
- les campagnes de financement à l'école;
- le parrainage par des entreprises pour acheter des choses nécessaires qui devraient être financées par l'État (p. ex. du matériel sportif ou d'activité physique);
- le rôle que joue Pearson et d'autres entreprises de services éducatifs dans le système d'éducation;
- l'arrivée en force de Google dans les écoles (le nouveau jouet) par l'intermédiaire d'applications et de plateformes comme Google Docs, Google Classroom et Google Groupes; une stratégie de marketing qui, de l'avis de certaines personnes, vise à se faire une clientèle très tôt — si les jeunes utilisent des produits Google à l'école, ils en seront probablement des adeptes toute leur vie;
- le recours de plus en plus fréquent à des entreprises pour ce qui est des systèmes de gestion des données, en particulier PowerSchool (un système qui recueille et traite des données sur les élèves et le personnel enseignant). PowerSchool gruge du temps et crée le besoin de recueillir constamment des données à l'intention des parents, ce qui déforme la fonction première du système, soit la communication des progrès de l'élève; cet outil crée un besoin. On s'inquiète aussi des questions liées aux données volumineuses comme la protection, la propriété et l'utilisation prévue de ces données;
- les programmes de testage standardisé à grande échelle et leur utilisation pour le classement des écoles — l'accent mis sur l'amélioration du rang dans les tableaux de classement du PISA ou du PPCE peut faciliter l'intervention des entreprises privées qui vendent des « solutions » d'évaluation prêtes à l'emploi;
- les systèmes de tests diagnostiques à grande échelle (comme celui de Fountas & Pinnell), qui ont entraîné une croissance rapide du tutorat privé pour les élèves qui n'ont pas la note de passage;
- la concurrence accrue dans les divisions scolaires en raison des caractéristiques marchandes des écoles (p. ex. certaines écoles ont des académies pour attirer les élèves);
- l'initiative Enseigner pour le Canada (intervention du secteur privé dans l'éducation autochtone), mentionnée par trois organisations, soit l'OECTA, la FES et la FEEO (préparation d'un document sur cette initiative);

- la participation du secteur privé aux consultations sur l'éducation menées auprès d'intervenantes et intervenants;
- l'intégration du langage et des principes du monde des affaires dans le discours sur l'éducation;
- les écoles à charte (Alberta);
- les écoles virtuelles (Saskatchewan);
- les programmes d'apprentissage en ligne offerts par des fournisseurs privés;
- le financement externe des programmes et ressources scolaires;
- l'expansion des programmes visant à recruter des élèves étrangers qui paient des frais de scolarité.

Les organisations de l'enseignement ont exprimé leurs plus grandes préoccupations à l'égard de la privatisation de l'éducation.

NBTA Les points qui suscitent le plus de préoccupation sont les dépenses à long terme associées aux partenariats public-privé (PPP), la confidentialité des données personnelles (le système PowerSchool de Pearson) et l'influence éventuelle des entreprises sur les programmes d'études. La NBTA craint aussi que la privatisation soit vue comme un moyen d'équilibrer les budgets dans un contexte où le financement de l'éducation devient de plus en plus limité.

NLTA Le gouvernement s'apprête à conclure des partenariats public-privé dans le domaine des soins de santé de longue durée. La NLTA craint que la prochaine fois, ce sera dans l'éducation que le gouvernement cherchera à faire des économies, peut-être au moyen de partenariats similaires. Pendant les dernières discussions sur les régimes de retraite, la NLTA a resserré ses liens avec les autres syndicats du secteur public de la province avec qui elle envisage de s'unir pour contrer la tendance à la privatisation des services publics.

Il faut prendre des mesures pour corriger les faiblesses du système d'éducation publique, sinon, le secteur privé essaiera de combler lui-même les lacunes.

NSTU Il est préoccupant que le personnel enseignant n'ait pas voix au chapitre pour ce qui est des changements apportés au système d'éducation. La Province est en train de mettre en œuvre son plan d'action, qui prévoit notamment la création d'un conseil réunissant les milieux des affaires et de l'éducation, mais elle le fait sans l'apport du syndicat. Et sans cet apport, il ne sera pas possible de faire entendre directement ce que les enseignantes et enseignants jugent nécessaire pour assurer une éducation publique gratuite et de qualité dans l'avenir.

OECTA Les besoins suivants ont été signalés : le besoin de mettre en place un processus cohérent et universel de vérification des nouvelles technologies qui respecte l'autonomie du personnel enseignant et tient compte de la réalité économique; le besoin de mieux comprendre qu'en exposant constamment les élèves à des marques, nous nous aventurons, éthiquement parlant, sur un terrain glissant, à moins qu'un exercice pédagogique ne précède cette exposition.

FEEO Bien que la vision ministérielle de l'éducation publique financée par l'État, qui respecte et embrasse la diversité, corresponde aux objectifs d'équité et d'inclusion de la FEEO, celle-ci craint que le financement externe des écoles et des programmes ainsi que la formation pédagogique non conventionnelle ne mènent à la ségrégation et à l'homogénéisation dans les écoles, et ne minent les progrès que nous avons accomplis en créant des écoles et des systèmes d'éducation inclusifs, démocratiques et équitables.

La FEEO craint que la privatisation de l'éducation ne nuise à l'autonomie et au professionnalisme du personnel enseignant.

Le langage des affaires est bien présent en Ontario. L'employeur à la table de négociation se sert de mots comme efficacité, normes, résultats et produits livrables comme si nous étions dans le commerce de l'assemblage de robots. Il semble oublier que notre rôle est plutôt de créer le climat le plus propice possible au développement du potentiel humain.

Les syndicats devraient aussi se préoccuper de leur perte d'influence dans l'élaboration des politiques de l'éducation. Qui sont les nouveaux venus aux tables de discussion sur l'éducation? Quelles sont leurs motivations? Quand les organisations du secteur privé peuvent acheter et vendre de l'influence sur les politiques de l'éducation, les programmes d'études et la formation pédagogique initiale et en cours d'emploi, la capacité des syndicats de protéger leurs membres et de négocier des conventions collectives équitables est réduite au minimum;

FEO Plusieurs préoccupations ont été signalées : le non-respect de l'égalité et de l'équité en matière d'accès à l'éducation; les critiques de la population à l'égard de l'éducation publique; le réalignement du programme d'études sur les besoins des entreprises; la notion d'éducation publique comme marchandise;

FES La centralisation du financement et de la prise de décisions en éducation est une très grande préoccupation. La centralisation progressive prépare le terrain pour une privatisation accrue des services éducatifs. Le financement partiel de certaines écoles indépendantes dans la province est un signe de l'orientation de la politique relative aux services éducatifs offerts en Saskatchewan;

MTS La pression (politique et publique) en faveur d'une amélioration de l'éducation publique en fonction du rendement du Manitoba aux tests du PPCE et du PISA est de plus en plus forte. Si on continue de mettre l'accent sur l'amélioration dans les classements du PISA ou du PPCE, l'influence des entreprises privées qui fournissent des programmes et des outils d'évaluation prêts à l'emploi augmentera. De plus, l'accès à des occasions d'apprentissage mixte, en particulier dans les divisions scolaires en région rurale ou nordique où les taux d'inscription sont faibles, pourrait devenir un grand problème pour les divisions scolaires qui ont du mal à offrir aux élèves des occasions d'apprentissage diversifiées;

ATA Le financement public continu des écoles privées en Alberta et le fait que ces écoles séparent les enfants et les jeunes en fonction de la richesse et des idéologies constituent une préoccupation majeure;

NWTTA Pearson et les tests à grands enjeux constituent une grande source de préoccupation;

SEPF Au niveau du conseil scolaire, nous avons surtout le Baccalauréat international qui est très couteux et ne rend pas service à l'ensemble de notre population scolaire. En outre, le conseil scolaire privilégie une garderie privée dans l'enceinte d'une école alors que des écoles doivent utiliser des unités mobiles.

L'existence, dans les organisations de l'enseignement, de principes directeurs sur la privatisation de l'éducation varie d'une province et d'un territoire à l'autre, tout comme l'existence de lignes directrices concernant l'établissement de partenariats ou d'alliances avec des entreprises commerciales en éducation.

Environ la moitié des organisations de l'enseignement qui ont répondu à notre questionnaire ont adopté des principes directeurs sur certains aspects de la privatisation de l'éducation; certains principes directeurs sont plus complets que d'autres.

De même, moins de la moitié des organisations de l'enseignement ont des lignes directrices concernant les partenariats et les alliances avec des entreprises.

Les organisations de l'enseignement sont très peu nombreuses à dire qu'il existe dans leur province ou territoire une loi ou un cadre réglementaire qui traite de privatisation de l'éducation. Dans certaines administrations, une loi régit le fonctionnement des écoles privées.

Pearson joue clairement un rôle dans la plupart des provinces et territoires, principalement grâce à son système PowerSchool, un système de gestion des données en éducation. Cette entreprise offre aussi d'autres produits et services comme des manuels scolaires et autres outils pédagogiques, des outils d'apprentissage en ligne, des outils de testage et d'évaluation, des applications numériques de littératie et de numératie, des systèmes d'apprentissage adaptatif (logiciels de lecture et de mathématiques) ainsi que des outils d'évaluation des besoins de perfectionnement professionnel et des services de perfectionnement professionnel. Pearson intervient également dans le domaine de l'« efficacité du personnel enseignant » et, en plus de conclure des contrats avec des gouvernements, forme des alliances avec d'autres partenaires du secteur de l'éducation publique.

Mais surtout, Pearson, qui n'est qu'une entreprise parmi un groupe de plus en plus nombreux d'entreprises soi-disant éducatives, influence l'orientation de la politique de l'éducation en prônant l'idéologie du libre-marché et l'utilisation de modèles de gestion d'entreprise pour améliorer l'éducation, et ce, afin de profiter des systèmes d'éducation publique.

Nous devons songer à mener notre campagne nationale sur deux fronts. En plus de résister et de mettre un frein à la privatisation et à la commercialisation de l'éducation publique financée par l'État, nous devons nous attaquer aux faiblesses et aux lacunes de notre système d'éducation publique, qui découlent du sous-financement de l'éducation. Si nous ne faisons rien à propos de ce dernier, ces faiblesses et lacunes ne feront qu'empirer. Cette double mission est essentielle. Les entreprises de services éducatifs continueront d'exploiter ces failles (réelles et perçues) à leur avantage, surtout là où les gouvernements facilitent en fait l'intervention du secteur privé en éducation.

ANNEXE A

PRINCIPES DIRECTEURS OU EXPOSÉS DE PRINCIPE SUR LA PRIVATISATION DE L'ÉDUCATION

NLTA

Le *Policy Handbook* de la NLTA contient un énoncé qui porte précisément sur les PPP en milieu scolaire. Cet énoncé se trouve à la section Educational Finance. Les paragraphes qui suivent sont traduits librement.

A. Le financement de l'éducation

1. Généralités

- a) Chaque Canadien et chaque Canadienne a droit à une éducation de qualité et a, par conséquent, le droit de participer à une gamme d'expériences éducatives lui permettant de réaliser son plein potentiel.
- b) Le financement de l'éducation constitue un investissement en ressources humaines.
- c) Le financement de l'éducation constitue une utilisation judicieuse, équitable et efficace des ressources humaines et économiques d'un pays pour fournir une éducation de qualité.
- d) Un bureau fédéral de l'éducation doit coordonner les activités du gouvernement fédéral en matière d'éducation.
- e) Un programme éducatif de base doit être mis en place à l'échelle de la province, indépendamment des facteurs géographiques, démographiques ou climatiques. Les conseils scolaires doivent avoir le droit, dans le respect des lignes directrices d'un plan d'éducation provincial et d'une structure financière provinciale, de déterminer le type de programmes à offrir dans leurs communautés.
- f) Le gouvernement doit être responsable du financement intégral de toutes les dépenses en immobilisations et dépenses de fonctionnement conformément à la politique éducationnelle du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador.

2. Sources de recettes

- a) Le financement de l'éducation nécessite des recettes stables.
- b) Un accord fiscal fédéral-provincial doit être maintenu à un niveau suffisant pour que la province assume ses responsabilités constitutionnelles en matière d'éducation.
- c) L'éducation doit être soutenue par l'assiette fiscale la plus large possible, et les fonds destinés à l'éducation doivent être recueillis principalement par un régime fiscal progressif plutôt que régressif.
- d) Dans la province, le financement de l'éducation primaire, élémentaire et secondaire doit être séparé du financement des autres paliers d'enseignement, et être d'abord la responsabilité du gouvernement provincial. Le système provincial de financement de l'éducation doit permettre un apport financier à l'échelon local.

3. Répartition des dépenses

- a) Les dépenses doivent être réparties en fonction des budgets des conseils scolaires fondés sur les programmes. Les budgets doivent présenter les coûts engagés avec exactitude. Il ne doit pas y avoir de

budgets globaux. Toutes les sommes inscrites au budget par les conseils scolaires doivent être dépensées aux fins auxquelles elles ont été affectées.

- b) Le financement de l'éducation doit être suffisant pour permettre l'atteinte des objectifs humains et économiques, et répondre convenablement aux besoins individuels et collectifs des enfants dans chaque district scolaire.
- c) Les audits opérationnels doivent servir à vérifier si les fonds versés aux conseils scolaires sont utilisés efficacement.
- d) Les dépenses du gouvernement en matière d'éducation primaire, élémentaire et secondaire doivent faire l'objet d'un budget et d'une reddition de compte séparés des autres secteurs de l'éducation.
[3, 4 et 6 mars 1983]

4. Partenariats public-privé (PPP)

Dans le cas où le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador modifierait son mode de financement de l'éducation, les principes suivants devraient s'appliquer :

- a) Principes éthiques
 - i. Contrôle
 - Les écoles doivent demeurer dans le domaine public.
 - Les écoles construites dans le cadre d'un partenariat public-privé doivent être assujetties aux politiques du conseil scolaire et du ministère de l'Éducation, ainsi qu'à toutes les lois provinciales pertinentes.
 - L'administration de l'école et la prestation des services éducatifs doivent être la responsabilité d'enseignantes et enseignants dûment certifiés conformément à la *Schools Act*.
 - Les écoles construites dans le cadre d'un partenariat public-privé doivent respecter toutes les conventions collectives dûment négociées et les lois sur lesquelles ces conventions se fondent.
 - L'intérêt légitime du partenaire privé doit se limiter à la construction ou à l'entretien des installations.
 - Dans la mesure où des fonds publics sont utilisés pour payer la location, l'utilisation des locaux et des installations scolaires relève exclusivement du conseil scolaire et des responsables de l'administration de l'école.
 - Les partenariats (ententes de location) doivent respecter l'atmosphère collégiale de l'école et les ententes de location doivent refléter ce principe.
 - ii. Transparence
 - La population a droit à ce qui suit :
 - un processus juste et transparent qui inspire confiance et protège l'intégrité de l'éducation publique, et qui fait participer le grand public à la prise de décisions ayant une incidence sur le lieu, la conception et les contrats de location;
 - la divulgation publique et entière des modalités du PPP;
 - une définition claire des rôles et responsabilités des partenaires;
 - une définition et une évaluation des risques, y compris des garanties à long terme comme des garanties de bonne exécution.
 - Les besoins de la population, tels qu'ils sont déterminés par le comité de sélection du lieu, doivent être pris en compte dans le choix du lieu.

- Le comportement social et éthique doit être pris en compte quand une école, un conseil scolaire ou le ministère de l'Éducation choisit un commanditaire, un partenaire ou un consortium.
 - Les contrats de location doivent être signés avant le début de la construction.
- iii. Équité
- La province, après avoir consulté la Newfoundland and Labrador Teachers' Association et la population, doit élaborer des normes ayant pour but de garantir que les travaux de construction, de rénovation et d'amélioration ainsi que la fourniture de ressources aux écoles se font de manière adéquate et équitable. Elle doit également dresser un plan d'application de ces normes et le présenter à la population.
- b) Principes opérationnels
- I. La sécurité, la santé, le bien-être et le respect de la vie privée du personnel et des élèves doivent être considérés prioritaires dans toutes les décisions touchant les écoles qui font l'objet d'un PPP.
 - II. Le contrat de location doit contenir des garanties relatives aux normes de construction, à la qualité des services, à la qualité du mobilier et de l'équipement, et à la durabilité en général tout au long de la période visée par le contrat de location.
 - III. Des pénalités doivent être imposées si les conditions du contrat de location ne sont pas respectées.
- c) Principes éducationnels
- i. Expertise
 - Les partenariats public-privé ne doivent pas limiter la liberté pédagogique de la communauté scolaire.
 - Les partenariats public-privé et les partenaires concernés doivent respecter le droit des professionnels et professionnelles de l'éducation de prendre toutes les décisions pédagogiques.
 - Les partenariats public-privé et les partenaires concernés doivent reconnaître que les professionnels et professionnelles de l'éducation sont les mieux placés pour prendre des décisions concernant les ressources scolaires, les méthodes pédagogiques et toute autre question pédagogique.
 - ii. Accès aux élèves

Le milieu scolaire des élèves doit être protégé. L'accès aux élèves doit être conditionnel à une évaluation favorable de la part du personnel enseignant en fonction des objectifs éducatifs.

 - Publicité
 - Les écoles doivent être exemptes d'entreprises commerciales, y compris la publicité, le franchisage et toute autre forme d'activité commerciale à but lucratif.
 - Les écoles doivent généralement être exemptes de publicité.
 - Les entreprises commerciales dans les écoles doivent respecter les valeurs éducatives.
 - Les entreprises commerciales ne doivent pas faire des élèves un auditoire captif.
 - Les entreprises commerciales ne doivent pas porter atteinte à la liberté de choix et à la liberté d'expression, ni à la liberté pédagogique de la communauté scolaire.
 - Matériel pédagogique
 - La Newfoundland and Labrador Teachers' Association appuie la position de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, selon laquelle « ... le matériel destiné à un usage en salle de classe devrait être rigoureusement évalué, plus particulièrement en ce

qui a trait aux éléments suivants : exactitude et intégralité; objectivité; réclames commerciales; préjugés et stéréotypes. » [Note : La plus récente version des principes directeurs de la FCE se trouve à www.ctf-fce.ca/Documents/Handbook/Guide-de-la-FCE_2015-2016.pdf.]

- Le nom des entreprises commanditaires des suppléments pédagogiques doit être clairement indiqué sur tout emballage et matériel pour le personnel enseignant.
- Il importe de relever les aptitudes des autorités des systèmes scolaires, des administrateurs, des membres de la profession enseignante, des parents et des élèves afin de les aider dans l'analyse critique du matériel pédagogique.
- Parrainage
 - Les ententes de parrainage doivent être conformes aux valeurs éducatives. La reconnaissance des organismes parrains doit être faite seulement de manière appropriée.
 - Le ministère de l'Éducation et les conseils scolaires, en collaboration avec la Newfoundland and Labrador Teachers' Association, doivent élaborer des principes directeurs sur les ententes de parrainage et leur reconnaissance.
- iii. Charge de travail du personnel enseignant
Les répercussions des PPP sur la charge de travail du personnel enseignant est un problème que le ministère de l'Éducation, les conseils scolaires et la Newfoundland and Labrador Teachers' Association doivent régler ensemble.
- iv. Mesures disciplinaires
Les mesures disciplinaires et les codes de déontologie en vigueur dans les écoles qui font l'objet d'un PPP doivent être conformes aux politiques de l'école et du conseil scolaire concernés.
[17-18 févr. 2000] [JC 18-19 févr. 2000] [AGB 2001]

OECTA

Principes directeurs de l'OECTA sur la privatisation de l'éducation

Les principes directeurs suivants (traduits librement) portent sur la privatisation et la commercialisation de l'éducation :

- 3.109 Que l'Association s'oppose à toutes les formes de privatisation de l'éducation publique;
- 3.110 Que l'Association s'oppose à la privatisation et à la dérèglementation des services du secteur public, y compris le traitement, le testage et la distribution de l'eau;
- 3.111 Que l'Association s'oppose au concept d'écoles à charte.

FEEO

La FEEO n'a pas de principe directeur sur la privatisation de l'éducation. Elle a cependant un exposé de principe, rédigé en février 2000, qui s'intitule *A Promise to Ontario's Children: Public Education is Not for Sale*. Elle a aussi d'autres exposés de principe et des principes directeurs qui traitent de certains aspects de la privatisation.

Il s'agit des principes directeurs suivants (traduits librement) :

- 11.0 Collecte et communication de données par les conseils scolaires et les écoles
Ce principe directeur positionne le ministère de l'Éducation de l'Ontario comme l'organisme responsable de l'utilisation éthique des données et du respect des politiques publiques de protection de la vie privée, et prône l'entière divulgation des frais de développement, de consultation ou de mise en œuvre payés à des entreprises privées
- 11.1 Que les données sur la réussite des élèves ne soient pas utilisées pour évaluer le rendement du personnel enseignant.
 - 11.2 Que des normes provinciales de confidentialité soient élaborées par le ministère de l'Éducation relativement à la collecte, à l'utilisation éthique, à la divulgation, à l'accessibilité, à la sécurité, à l'exactitude et à l'intégralité des données.
 - 11.3 Que des représentantes et représentants locaux de la fédération fassent partie des comités directeurs mis sur pied par les conseils scolaires pour se pencher sur la collecte, la divulgation, l'accessibilité, l'exactitude, l'intégralité, la confidentialité, la sécurité et l'utilisation des données.
 - 11.4 Que les conseils scolaires de district soient tenus de mettre en place des protocoles et des principes directeurs conformes aux normes du Ministère.
 - 11.5 Que les conseils scolaires de district, en collaboration avec la section locale, effectuent une analyse cyclique visant à évaluer la mesure dans laquelle les politiques en matière de protection de la vie privée sont respectées.
 - 11.6 Que les conseils scolaires de district mettent en place des pistes d'audit visant à surveiller l'utilisation des données par les utilisateurs à tous les niveaux.
 - 11.7 Que les conseils scolaires de district élaborent des protocoles de stockage des données qui définissent les lieux de stockage, la durée du stockage et les processus d'élimination des données périmées.
 - 11.8 Que les conseils scolaires de district élaborent des politiques qui définissent et délimitent l'accès aux données par les travailleuses et travailleurs de l'éducation.
 - 11.9 Que les enseignantes et enseignants soient informés des données personnelles recueillies, utilisées et divulguées aux fins de l'établissement de rapports, et qu'ils aient accès à ces données.
 - 11.10 Que tous frais de développement, de consultation ou de mise en œuvre payés par le gouvernement ou les conseils scolaires à des entreprises privées (canadiennes ou étrangères) aux fins de la collecte de données soient entièrement divulgués.
 - 11.11 Que le personnel enseignant ne soit pas affecté à la saisie de données.
- 13.1 Écoles à charte
Que l'on s'oppose à l'utilisation des fonds publics ou des baisses d'impôts pour soutenir les écoles à charte.
- 19.0 Parrainage par les entreprises
- 19.1 Que la participation des membres à des activités parrainées par des entreprises soit volontaire.
 - 19.2 Que le parrainage par des entreprises ne serve pas à compenser l'insuffisance du financement de l'éducation par la province.
 - 19.3 Que les programmes d'intervention des entreprises dans l'éducation répondent à un besoin éducationnel précis.
 - 19.4 Que le parrainage par des entreprises n'exploite pas les élèves.
 - 19.5 Que le parrainage par des entreprises profite aux élèves et au personnel.

- 19.6 Que les recettes et les ressources générées par le parrainage par des entreprises dans un conseil scolaire soient réparties équitablement entre tous les lieux de travail.
- 26.0 Financement de l'éducation
L'article 26.11 limite le financement de l'éducation publique en Ontario aux écoles laïques.
- 59.0 Écoles privées
Que l'on s'oppose à l'utilisation des fonds publics ou des baisses d'impôts pour soutenir les écoles privées.
- 64.0 Tests provinciaux, nationaux et internationaux
Que l'on s'oppose au testage provincial des élèves de la maternelle à la 8^e année dans le but de rendre des comptes au public.

Que l'on s'oppose à l'utilisation des tests nationaux et internationaux dans le but de rendre des comptes au public.

Que l'on s'oppose au classement des écoles en fonction des résultats aux tests provinciaux
- 79.0 Bons d'études
Que l'on s'oppose à la création de tout programme éducatif fondé sur le concept des bons d'études.

FEO

Financement de l'éducation

La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario s'oppose à l'établissement d'écoles privées ou d'écoles à charte, ainsi qu'au financement public, direct ou indirect, de ces écoles.

Services de garde d'enfants

- Tous les enfants âgés de 16 ans ou moins ont accès à des services de garde.
- Tous les services de garde d'enfants sont des services complets, de qualité, agréés, règlementés et à but non lucratif, et reflètent les antécédents culturels et linguistiques variés des familles canadiennes.
- Le financement des services de garde d'enfants est la responsabilité conjointe des gouvernements fédéral et provinciaux.

ATA

Le principe directeur à long terme 7.A.22 de l'ATA, qui se trouve dans la section sur le financement de l'éducation, est ainsi formulé :

[Traduction libre]

7.A.22 L'Alberta Teachers' Association s'oppose au financement public des écoles privées.
[1981, 1986, 1989, 1996, 2006]

L'ATA a aussi des principes directeurs généraux sur l'intégration des écoles privées existantes dans le système scolaire public, à certaines conditions. Voir le principe 8.A.13 à l'adresse suivante (en anglais seulement) :
www.teachers.ab.ca/About%20the%20ATA/Governance/PolicyandPositionPapers/Policy/Educational%20Policy/Pages/General.aspx

L'Association a un exposé de principe sur la présence des entreprises dans les écoles, accessible en ligne (en anglais seulement) au :
www.teachers.ab.ca/About%20the%20ATA/Governance/PolicyandPositionPapers/Position%20Papers/Pages/Corporate%20Presence%20in%20Schools.aspx

Elle parle également de privatisation dans un exposé de principe sur les technologies et l'éducation. Voir (en anglais seulement) :
www.teachers.ab.ca/About%20the%20ATA/Governance/PolicyandPositionPapers/Position%20Papers/Pages/Technology%20and%20Education.aspx

L'Association suit de près les questions liées aux écoles à charte, aux écoles privées et aux bons d'études, et prend régulièrement position sur ces sujets. Un exemple se trouve en ligne à l'adresse suivante (en anglais seulement) :
www.teachers.ab.ca/News%20Room/IssuesandCampaigns/Ongoing%20Issues/Pages/Charter%20Schools%20Private%20Schools%20and%20Vouchers.aspx

FECB

Selon les principes directeurs de la FECB sur le financement de l'éducation, le système de financement de l'éducation devrait se fonder sur les principes suivants :

1. Le financement de l'éducation publique doit être suffisant pour répondre aux besoins éducatifs des élèves de la province.
2. Le système de financement de l'éducation doit offrir à tous les élèves des chances égales d'accès à l'éducation.
3. Le système de financement de l'éducation doit permettre aux conseils scolaires de soutenir l'innovation et l'amélioration, de susciter un degré élevé d'intérêt local pour l'éducation publique et de promouvoir la participation d'acteurs locaux à l'éducation publique.
4. Tout système de financement de l'éducation et d'imposition doit reconnaître les bienfaits d'un système d'éducation publique de qualité pour l'ensemble des habitantes et habitants de la province et du pays. (AGA 1993, p. 10)
5. Les partenariats avec des entreprises ne doivent pas servir à compenser l'insuffisance du financement de l'éducation. (AGA 1995 p. 4)

<https://www.bctf.ca/uploadedFiles/public/AboutUs/MembersGuide/guide.pdf>

La FECB possède des principes directeurs détaillés qui couvrent de nombreux aspects de la privatisation et de la commercialisation de l'éducation. Les paragraphes qui suivent sont extraits du guide des membres 2015-2016 de la FECB (et ont été traduits librement) :

- 29.01 L'équité et l'égalité des chances pour tous et toutes par l'éducation publique sont essentielles au maintien d'une société démocratique. La privatisation de l'éducation crée un système d'éducation à deux vitesses et menace les valeurs et les pratiques démocratiques, ainsi que l'équité sociale. (AGA 2005, p. 32)
- 29.03 La privatisation entraîne des iniquités de diverses façons, notamment l'imposition aux élèves de frais de participation à certains aspects du programme d'études, les campagnes de financement à l'appui du programme d'études et la vente de services éducatifs, y compris les programmes de recrutement d'élèves étrangers, qui paient des droits de scolarité. (AGA 2005, p. 32)
- 29.05 La commercialisation de l'éducation publique et la présence d'entreprises dans le milieu scolaire portent atteinte aux écoles en tant que lieux publics dont le but premier est d'assurer le développement personnel et social des élèves. (AGA 2005, p. 32)
- 29.07 La privatisation des services éducatifs publics risque d'entraîner l'inclusion de l'éducation publique dans les accords commerciaux internationaux, ce qui ouvrira la porte aux entreprises privées de l'étranger. (AGA 2005, p. 32)
- 29.09 Le gouvernement du Canada ne doit prendre aucun engagement international visant à inclure l'éducation, de la maternelle à la 12^e année ou postsecondaire, dans les accords commerciaux. (AGA 2005, p. 34)
- 29.11 La FECB s'oppose aux bons d'études, aux écoles à charte et autres initiatives similaires, qui ont pour résultat de privatiser les écoles publiques et de miner les principes démocratiques sur lesquels elles se fondent. (AGA 1995, p. 34)
- 29.13 La FECB et ses sections locales s'opposent à tout programme privé offert pendant les heures d'enseignement habituelles, qui empiète sur le programme scolaire public. (AR, mai 2000, p. 12)
- 29.15 Les fonds publics doivent servir à financer l'éducation publique seulement. Ils ne doivent pas être fournis directement ou indirectement aux écoles privées, confessionnelles ou autres. (AGA 1990, p. 26-32)
- 29.17
1. Les installations scolaires publiques doivent être construites et administrées par l'État, et lui appartenir.
 2. La FECB s'oppose aux initiatives du gouvernement qui permettent au secteur privé de fournir et de gérer des installations scolaires publiques.
 3. Les sections locales sont fortement encouragées à chercher l'appui d'autres syndicats, de parents et de conseils scolaires pour empêcher le secteur privé de fournir et de gérer des installations scolaires publiques. (Ex., nov. 1995, p. 1)
- 29.19 Les services éducatifs ne doivent pas être externalisés. (AGA 1990, p. 26-32)
- 29.21 La FECB s'oppose à l'externalisation des services des psychologues scolaires et des conseillers et conseillères en orientation. (AGA 1999, p. 20)
- 29.23 La FECB s'oppose à l'externalisation, par le ministère de l'Éducation, de tout aspect de l'élaboration ou de la mise en œuvre du programme d'études à des entreprises privées. (AGA 1995, p. 9)
- 29.25 La FECB reconnaît que les intervenantes et intervenants en toxicomanie sont nécessaires dans les écoles, mais est d'avis que ces personnes doivent être des enseignantes et enseignants certifiés de la Colombie-Britannique, embauchés par un district scolaire et membres de la FECB. (AR, janv. 1993, p. 8) (AR, mai 1997, p. 11)
- 29.31 La FECB s'oppose à la création de compagnies de district scolaire. (AGA 2003, p. 13)

- 29.33 1. La FECB travaille à l'élimination du financement privé des écoles publiques en militant en faveur du financement public intégral de l'éducation publique et en faisant la promotion de programmes et de structures visant à sensibiliser les membres et la population aux dangers de l'intervention des entreprises et de la privatisation.

<https://www.bctf.ca/uploadedFiles/public/AboutUs/MembersGuide/guide.pdf>

FEESO

Ce qui suit est tiré du guide de la FEESO intitulé *Politiques et procédures 2015-2016*.

8.2. Écoles à chartes, privatisation et commercialisation

- 8.2.1 C'est la politique de la FEESO qu'il n'y ait aucun crédit d'impôt pour l'enseignement privé et s'oppose à l'introduction d'écoles à chartes ou de bons d'études en Ontario. (A. 2002)
- 8.2.2 C'est la politique de la FEESO que l'on s'oppose à l'introduction de la gestion privée des conseils scolaires, de l'exploitation des conseils scolaires ou des écoles. (R. 2010)
- 8.2.3 C'est la politique de la FEESO que les conseils scolaires n'autorisent pas l'introduction de postes de télévision tels Youth News Network (YNN) dans les salles de classe des écoles en Ontario. (R. 2010)
- 8.2.4 C'est la politique de la FEESO que la nourriture vendue ou servie à l'école pendant la journée soit conforme à des normes de nutrition élevées. (R. 2011)
- 8.2.5 C'est la politique de la FEESO que l'on interdise toute publicité commerciale destinée aux enfants dans les écoles publiques. (R. 2011)
- 8.2.6 C'est la politique de la FEESO que les conseils scolaires de district tiennent des audiences et des consultations publiques avant de signer des contrats exclusifs avec des distributeurs ou fournisseurs. (R. 2011)
- 8.2.7 C'est la politique de la FEESO que l'on interdise aux écoles et conseils scolaires de district de signer des contrats exclusifs avec des fournisseurs privés qui cherchent à promouvoir la fidélisation des élèves à leurs marques. (R. 2011)
- 8.2.8 C'est la politique de la FEESO que l'on interdise les affiches commerciales sur les emplacements des écoles et dans les autobus scolaires. (R. 2011)
- 8.2.9 C'est la politique de la FEESO que les débats et les décisions du conseil scolaire de district portant sur les questions de privatisation, de gérance ou de commercialisation soient publics pendant les réunions des conseils scolaires de district. (R. 2011)
- 8.2.10 C'est la politique de la FEESO qu'on n'introduise pas les modèles de gestion de la qualité totale dans les conseils scolaires de district et les lieux de travail. (R. 2011)
- 8.2.11 C'est la politique de la FEESO qu'il n'y ait aucun partenariat public-privé (PPP) au sein du système d'éducation financé à même les deniers publics en Ontario. (A. 2007)
- 8.2.12 C'est la politique de la FEESO que les écoles publiques ontariennes ne devraient pas être financées par des partenariats du ministère et (ou) des fonds recueillis auprès des organismes privés/des entreprises commerciales. (A. 2010)

7.4 Financement gouvernemental

- 7.4.1 C'est la politique de la FEESO qu'il n'y ait pas de financement direct ou indirect des écoles privées ou religieuses. (R. 2010)
- 7.4.2 C'est la politique de la FEESO que les conseils scolaires de district qui en démontrent le besoin réel reçoivent des subventions additionnelles du gouvernement pour couvrir les dépenses majeures nécessaires à la réfection d'établissements existants ou à la construction de nouveaux établissements. (R. 2010)
- 7.4.3 C'est la politique de la FEESO que des bons d'achat éducatifs ne servent pas à financer l'éducation. (R. 2010)
- 7.4.4 C'est la politique de la FEESO que le ministère de l'Éducation s'assure qu'il y aura des fonds soutenus suffisants pour appuyer les programmes d'études pour l'enseignement dans les écoles publiques. (A. 2009)
- 7.4.5 C'est la politique de la FEESO qu'il devrait y avoir des fonds dédiés et transparents provenant du gouvernement de l'Ontario pour les postes de personnel de soutien dans toutes les universités et tous les collèges ontariens financés à même les deniers publics. (A. 2014)
- 7.4.6 C'est la politique de la FEESO que le financement du gouvernement de l'Ontario devrait être augmenté, soutenu et transparent dans toutes les universités et tous les collèges ontariens financés à même les deniers publics. (A. 2014)
- 7.4.7 C'est la politique de la FEESO que le financement des universités ne soit pas tributaire des taux d'obtention de diplôme des étudiants, de la réussite des étudiants ou des taux d'emploi après l'obtention d'un diplôme. (A. 2015)

11.9 Écoles privées

- 11.9.1 C'est la politique de la FEESO que toutes les politiques du gouvernement s'appliquent à toutes les écoles publiques et privées de la province. (R. 2012)
- 11.9.2 C'est la politique de la FEESO que des crédits d'impôt ne soient pas offerts pour encourager l'inscription d'enfants à des écoles privées. (R. 2012)
- 11.9.3 C'est la politique de la FEESO que l'Agence du revenu du Canada ne considère pas les écoles privées comme des organismes de charité. (R. 2012)
- 11.9.4 C'est la politique de la FEESO que le relevé de notes d'un élève précise si un crédit d'études secondaires a été accordé par une école privée, y compris le nom de l'établissement. (R. 2014)

9.4 Règlements pris en application de la *Loi sur l'éducation*

- 9.4.2. C'est la politique de la FEESO que le ministre de l'Éducation donne des directives ou élabore des règlements provinciaux pour prévenir la commercialisation des écoles. (R. 2010)

8.22. Conseils d'école

- 8.22.5. C'est la politique de la FEESO que les conseils d'école évitent les activités qui pourraient entraîner la commercialisation des écoles. (R. 2014)

https://www.osstf.on.ca/~media/Provincial/Documents/About%20Us/constitution-bylaws-policies/politiques-et-procedures.ashx?sc_lang=fr-CA

ANNEXE B

LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE PARTENARIATS OU D'ALLIANCES AVEC LES ENTREPRISES COMMERCIALES EN ÉDUCATION

NLTA

La NLTA a adopté les principes directeurs ci-dessous concernant l'établissement de partenariats avec des entreprises (ces principes sont tirés du *Policy Handbook* de la NLTA et traduits librement).

Par principe, la NLTA s'oppose aux partenariats entre les écoles et les entreprises. Elle estime toutefois que, quand ils existent, ces partenariats doivent être établis sur de solides principes éducationnels, reposer sur la confiance et le respect mutuel entre les parties contractantes, et respecter les conditions suivantes :

1. Les partenariats doivent se fonder sur des objectifs communs et une définition claire des rôles et des responsabilités de chaque partie;
2. Les partenariats ne doivent pas exploiter les élèves;
3. Les partenariats doivent profiter aux élèves et au personnel;
4. Chaque partenaire éventuel doit énoncer clairement ses attentes avant de conclure le partenariat;
5. Le conseil scolaire participant, le personnel scolaire, le conseil d'école, les groupes de parents et l'entreprise intéressée doivent discuter à fond du partenariat avant de s'y engager;
6. Aucun partenariat ne doit compromettre les buts, les objectifs et les résultats attendus de l'éducation publique;
7. La participation du personnel enseignant aux partenariats doit être volontaire;
8. Les ententes de partenariat doivent être d'une durée déterminée;
9. Les ententes de partenariat doivent faire l'objet d'une évaluation systématique;
10. Aucun partenariat ne doit être conclu pour compenser l'insuffisance du financement de l'éducation à l'échelle provinciale ou locale;
11. Le ministère de l'Éducation et les conseils scolaires doivent élaborer, après de vastes consultations, des lignes directrices touchant l'intervention des entreprises dans l'éducation, suivre cette intervention de près et présenter des rapports publics à ce sujet;
12. Les programmes d'intervention des entreprises dans l'éducation doivent répondre à un besoin éducationnel déterminé et non à un motif commercial;
13. Le ministère de l'Éducation et les conseils scolaires doivent veiller à ce que les possibilités de partenariat soient accessibles équitablement à toutes les écoles, indépendamment de leur taille, palier ou lieu.

NSTU

62. Partenariats secteur public/secteur privé
 - (a) Préambule
 - (i) Les initiatives du gouvernement de la Nouvelle-Écosse en vue d'entrer en partenariat avec le secteur privé ont créé une nouvelle série de problématiques dans le domaine de l'éducation.

Dans son document sur le programme des écoles publiques, le ministère de l'Éducation présente les buts suivants pour l'éducation publique :

... aider tous les élèves à développer leur plein potentiel, sur les plans cognitif, personnel, physique et social; et aider tous les élèves à acquérir les connaissances, les attitudes et les compétences nécessaires pour leur permettre de continuer de penser, d'apprendre, d'être actif [sic] et de devenir des membres importants de la société.

(b) Principes

Le NSTU est également d'avis que les principes suivants doivent être respectés afin d'assurer que les idéaux et les buts de l'éducation publique sont maintenus partout dans la province.

(I) Principes éthiques

a. Contrôle

- i. Les écoles doivent demeurer dans le domaine public.
- ii. Les écoles construites en partenariats secteur public/secteur privé doivent être assujetties aux politiques des écoles publiques des conseils scolaires et du ministère de l'Éducation et à toutes les lois provinciales pertinentes.
- iii. L'administration de l'école et la prestation des services éducationnels doivent être la responsabilité d'enseignants dûment certifiés tel que défini dans la *Loi sur l'éducation*.
- iv. Les écoles construites dans le cadre de partenariats secteur public/secteur privé doivent respecter toutes les ententes collectives dûment négociées et les lois à partir desquelles ces ententes sont conclues.
- v. L'intérêt légitime du partenaire privé devrait se limiter à la construction et/ou à l'entretien des installations.
- vi. Dans la mesure où des fonds publics sont utilisés pour payer la location, l'utilisation de tous les espaces et installations scolaires devrait relever uniquement du conseil scolaire et de l'administration de l'école.
- vii. Les partenariats (ententes de location) doivent respecter l'atmosphère collégiale de l'école et les ententes de location doivent refléter ce principe.

b. Transparence du processus

Le public a droit à :

- i. un processus juste et transparent qui inspire confiance et qui protège l'intégrité de l'éducation publique, incluant la participation du public aux décisions portant sur le site, le design et les ententes.
 - A. une divulgation publique complète des dispositions concernant les écoles P-3 afin de permettre un contrôle et une évaluation.
 - B. une justification des raisons pour lesquelles le modèle P-3 est préféré dans ce cas particulier.
 - C. une définition claire des rôles et des responsabilités de tous les partenaires.
 - D. une définition et une évaluation des risques incluant des garanties à long terme telles que des garanties de bonne exécution.
- ii. Les besoins publics, tels que déterminés par le comité de sélection du site, doivent être respectés lors du choix du site.
- iii. Il est important de tenir compte du comportement social et éthique lorsqu'une école, un conseil scolaire et/ou le ministère de l'Éducation choisissent un commanditaire, un partenaire ou un consortium.

- iv. Les ententes de location doivent être signées avant le début de la construction.
- c. Équité
La province, par le biais d'une consultation avec le Nova Scotia Teachers Union et le public, doit développer des normes de construction équitables, de rénovations, d'amélioration, et de disposition des ressources pour toutes les écoles. Un plan d'action pour appliquer ces normes doit être développé et communiqué au public.

(II) Principes opérationnels

- a. La sûreté, la sécurité, la santé, le bien-être et la vie privée du personnel et des élèves doivent être des considérations prioritaires dans toutes les décisions relatives aux écoles P-3.
- b. Les contrats de location doivent garantir :
 - i. des normes de construction
 - ii. des niveaux de service
 - iii. la qualité des meubles et de l'équipement
 - iv. la durabilité tout au long de la durée des contrats de location
- c. Des pénalités doivent être imposées si les conditions décrites dans les contrats de location ne sont pas respectées.

(III) Principes éducationnels

- a. Expertise
 - i. Les partenariats secteur public/secteur privé ne doivent pas limiter la liberté académique de la communauté scolaire.
 - ii. Les partenaires publics et privés et les ententes doivent respecter le droit des éducateurs professionnels de prendre toutes les décisions relevant du domaine éducationnel.
 - iii. Les partenaires publics et privés et les ententes doivent reconnaître que les éducateurs professionnels sont les mieux placés pour prendre des décisions au sujet des ressources scolaires, des programmes, des méthodologies et autres questions pédagogiques.
- b. Accès aux élèves
L'environnement éducationnel des élèves doit être protégé. L'accès aux élèves doit dépendre d'une évaluation positive par des éducateurs en relation avec les objectifs éducationnels.
- c. Publicité
 - i. Les écoles doivent être exemptes d'entreprises commerciales, incluant la publicité, le franchisage et d'autres formes d'entreprises à but lucratif.
 - ii. Les écoles devraient généralement être exemptes de toute publicité.
 - iii. Les entreprises commerciales dans les écoles doivent se conformer aux valeurs éducationnelles.
 - iv. Les entreprises commerciales ne doivent pas exploiter les élèves comme un auditoire captif.

- v. Les entreprises commerciales ne doivent pas empiéter sur la liberté individuelle de choix, sur la liberté d'expression ou sur la liberté académique de la communauté scolaire.
- d. Matériel pédagogique
 - i. Le Nova Scotia Teachers Union appuie la position de la Fédération canadienne des enseignants, qui stipule :

« ... le matériel destiné à l'utilisation en salle de classe doit être soumis à une évaluation rigoureuse. Une attention particulière devrait être portée à :

 - la précision et l'exhaustivité
 - l'objectivité
 - l'aspect commercial
 - les préjugés et les stéréotypes » [Note : La plus récente version des principes directeurs de la FCE se trouve à www.ctf-fce.ca/Documents/Handbook/Guide-de-la-FCE_2015-2016.pdf.]
 - ii. Les noms des commanditaires des suppléments au programme d'études doivent être clairement indiqués sur tous les emballages et le matériel destiné aux enseignants.
 - iii. Les dirigeants du système scolaire, les administrateurs, les enseignants, les parents et les élèves devraient développer leurs aptitudes à effectuer une analyse critique du matériel qui supplémente le curriculum.
- e. Commanditaires
 - i. Les ententes portant sur les commanditaires doivent respecter les valeurs éducationnelles. La reconnaissance devrait être effectuée uniquement de façon appropriée.
 - ii. Le ministère de l'Éducation et les conseils scolaires régionaux, en coopération avec le Nova Scotia Teachers Union, doivent développer des politiques qui guident la recherche de commanditaires et leur reconnaissance.
- f. Discipline

La discipline et les codes de conduite dans les écoles P-3 doivent respecter les politiques de l'école et du conseil scolaire.

Référence : Résolution 2000-77; Réaffirmation 2003-84; Amendement 2007-97

FEEO

La FEEO a adopté des principes directeurs sur l'établissement de partenariats ou d'alliances avec des entreprises commerciales en éducation.

19.0 Parrainage par des entreprises

Ce principe directeur expose à grands traits la position de la FEEO sur le parrainage par des entreprises. Il indique que la participation des enseignantes et enseignants à des activités parrainées par des entreprises doit être volontaire, que l'activité de parrainage doit répondre à un besoin précis et que le parrainage par des entreprises ne doit pas servir à compenser l'insuffisance du financement de l'éducation par la province. Il mentionne aussi que le parrainage doit profiter à toutes les parties. (Voir l'annexe A)

FES

Les principes directeurs suivants de la FES reflètent les convictions des enseignantes et enseignants de la Saskatchewan et guident le travail de leur organisation professionnelle.

[Traduction libre]

Principe directeur 1.2 de la FES (affiliations)

1.2.1 Définition

L'affiliation désigne généralement une association ou une relation conditionnelle ou temporaire avec une organisation externe dans le but d'atteindre des objectifs communs.

1.2.2 Convictions

(1) La Fédération :

- (a) s'associe à d'autres organisations de l'enseignement si les relations ainsi créées renforcent la voix du personnel enseignant de la Saskatchewan;
- (b) maintient son adhésion à la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants pour faire avancer les intérêts de la profession enseignante et de l'éducation financée par l'État.

(2) La Fédération peut :

- (a) participer à des coalitions temporaires avec d'autres organisations si le Comité exécutif estime que les relations ainsi créées favoriseront l'atteinte d'objectifs communs;
- (b) offrir du soutien à d'autres organisations quand le Comité exécutif estime que ce soutien favorisera l'atteinte d'objectifs communs;
- (c) maintenir son adhésion à d'autres organisations afin d'obtenir ou d'échanger de l'information, ou de permettre à son Comité exécutif, à son personnel ou à ses membres d'avoir accès à des possibilités de perfectionnement professionnel.

(3) La Fédération demeurera non partisane dans ses relations avec des partis ou groupes politiques.

(4) La Fédération encourage ses membres à être bien informés et actifs politiquement.

ATA

L'ATA a adopté des lignes directrices précises concernant les partenariats avec des entreprises. Voici des principes directeurs à long terme et des directives sur la présence des entreprises dans les écoles de l'Alberta :

[Traduction libre]

Principes directeurs à long terme

19.A.1 Les partenariats entre les écoles et le secteur privé doivent suivre les lignes directrices suivantes :

1. Les partenariats sont établis sur de solides principes éducationnels;
2. Les partenariats reconnaissent et respectent les principes éthiques et les valeurs fondamentales de chaque partenaire;
3. Les partenariats doivent mettre l'accent sur les ressources humaines plutôt que sur les ressources financières;

4. Les partenariats doivent être approuvés par le personnel professionnel de l'école;
 5. Les partenariats doivent inclure les élèves et démontrer un engagement fort de la part de tous les partenaires;
 6. Les partenariats doivent protéger les élèves et le temps d'enseignement contre l'exploitation commerciale;
 7. Les partenariats respectent la nature collégiale des écoles;
 8. Les partenariats doivent répondre à un besoin éducationnel déterminé et non à un motif commercial;
 9. Les partenariats sont l'aboutissement de discussions de fond entre le personnel de l'école participante, les représentants et représentantes des parents et le partenaire intéressé.
 10. Les partenariats font l'objet d'une évaluation régulière et systématique;
 11. Les partenariats doivent reconnaître que les professionnels et professionnelles de l'éducation sont les mieux placés pour prendre des décisions concernant les ressources scolaires, les méthodes pédagogiques et toute autre question pédagogique;
 12. Les partenariats doivent garantir que la participation du personnel enseignant et des élèves à des projets découlant de partenariats demeure volontaire;
 13. Les partenariats doivent soutenir le droit de la population à un processus juste et transparent qui inspire confiance et protège l'intégrité de l'éducation publique, et qui fait participer le grand public à la prise de décisions concernant ces partenariats.
 14. Les partenariats ne doivent pas servir à faire des gains financiers;
 15. Les partenariats ne doivent pas exploiter les élèves ou leurs familles;
 16. Les partenariats ne doivent pas limiter la liberté pédagogique de l'école;
 17. Les partenariats ne doivent pas influencer le programme d'études ou les politiques de l'éducation de par leur rôle dans les activités éducatives;
 18. Les partenariats ne doivent pas promouvoir d'arrangements exclusifs ou restrictifs entre les écoles et les partenaires commerciaux participants;
 19. Les partenariats ne doivent pas servir à compenser l'insuffisance du financement de l'éducation par la province, mais doivent plutôt servir de compléments;
 20. Les partenariats ne doivent pas réduire l'obligation des entreprises de payer leur juste part d'impôts pour financer les institutions publiques.
- [2000/10]

19.A.2 En principe, les écoles doivent être exemptes d'activités à but lucratif. À cette fin :

1. les écoles doivent être exemptes de publicité;
 2. les entreprises commerciales dans les écoles doivent se conformer aux valeurs éducationnelles;
 3. les entreprises commerciales ne doivent pas porter atteinte à la liberté de choix et à la liberté d'expression, ni à la liberté pédagogique de la communauté scolaire;
 4. les entreprises commerciales ne doivent pas exploiter les élèves comme un auditoire captif;
 5. le matériel commercial destiné à un usage en salle de classe doit être rigoureusement évalué, plus particulièrement en ce qui a trait à l'exactitude et à l'intégralité, aux réclames commerciales ainsi qu'aux préjugés et aux stéréotypes;
 6. les fonds d'entreprises destinés à des bourses d'études et à des prix ne sont reçus par les écoles que pour reconnaître la réussite scolaire ou sportive, l'action communautaire ou l'esprit civique;
 7. les dons et autres fonds offerts à des fins sportives ou pédagogiques doivent respecter les valeurs éducationnelles, et leur reconnaissance doit être effectuée uniquement de façon appropriée.
- [2000/2010]

- 19.A.3 L'Alberta Teachers' Association respecte les normes éthiques suivantes en ce qui concerne les partenariats entre les écoles et le secteur privé, et les ententes de parrainage par des entreprises :
1. Chaque partenaire éventuel doit énoncer clairement ses attentes avant de conclure le partenariat ou l'entente de parrainage;
 2. Les partenariats ou ententes de parrainage ne doivent pas compromettre les buts de l'éducation publique;
 3. La participation du personnel enseignant aux partenariats ou ententes de parrainage doit être volontaire;
 4. Les partenariats ou ententes de parrainage ne doivent pas exploiter les élèves ou leurs familles;
 5. Les partenaires ou commanditaires du secteur privé ne doivent pas promouvoir de produits en particulier, déterminer le contenu du programme d'études ni influencer les politiques de l'éducation;
 6. Les partenariats ou ententes de parrainage doivent être conformes aux principes directeurs de l'Association sur la diversité, l'équité et les droits de la personne. [2000/2010/2012]
- 19.A.4 L'Alberta Teachers' Association appuie uniquement les partenariats entre les écoles et le secteur privé s'ils répondent aux critères suivants :
1. le partenariat respecte les valeurs, les buts et les objectifs du programme d'études de l'école, et l'enrichit;
 2. le partenariat aide l'enseignant ou enseignante à améliorer l'apprentissage des élèves;
 3. le partenariat est établi sur de solides principes pédagogiques;
 4. le partenariat répond à une intention et à un but;
 5. le partenariat est une entente à long terme susceptible d'évoluer;
 6. le partenariat profite à tous les partenaires.
[1993/1994/2004/2010]

Directives en vigueur

- 19.B.1 QU'IL SOIT DÉCIDÉ QUE l'Alberta Teachers' Association presse les conseils scolaires d'adopter les normes éthiques de l'Association en ce qui concerne les partenariats entre les écoles et le secteur privé, et les ententes de parrainage.
[2000/2003/2006/2009/2012/2015]
- 19.B.2 QU'IL SOIT DÉCIDÉ QUE l'Alberta Teachers' Association presse le gouvernement de l'Alberta d'adopter les normes éthiques de l'Association en ce qui concerne les partenariats entre les écoles et le secteur privé, et les ententes de parrainage dans les écoles.
[2000/2003/2006/2009/2012/2015]
- 19.B.3 QU'IL SOIT DÉCIDÉ QUE l'Alberta Teachers' Association presse le gouvernement de l'Alberta d'interdire la publicité commerciale dans les écoles, sur les terrains des écoles, dans les sites Web des écoles et dans les autobus scolaires.
[2000/2003/2006/2009/2012/2015]

- 19.B.4 QU'IL SOIT DÉCIDÉ QUE l'Alberta Teachers' Association incite les autorités scolaires, le personnel enseignant et les parents à développer leur esprit critique pour bien analyser le matériel parrainé par des entreprises et l'information connexe, et à parfaire leurs connaissances médiatiques.
[2000/2003/2006/2009/2012/2015]

www.teachers.ab.ca/About%20the%20ATA/Governance/PolicyandPositionPapers/Policy/Educational%20Policy/Pages/Corporate%20Presence%20in%20Schools.aspx

FECB

La FECB a adopté des principes directeurs sur les conditions et les normes éthiques relatives aux partenariats entre les écoles et le secteur privé :

[Traduction libre]

29.27 Des partenariats, informels ou formels, avec des entreprises ne doivent être conclus que si les conditions suivantes sont remplies :

1. Les programmes d'intervention des entreprises répondent à un besoin éducationnel déterminé et non à un motif commercial;
2. Les normes éthiques établies par la FECB, qui protègent le bien-être des élèves et l'intégrité du milieu d'apprentissage, sont acceptées et respectées par toutes les parties;
3. Les ressources et documents pédagogiques commandités sont évalués avant d'être utilisés pour vérifier s'ils sont exempts de parti pris, et les membres peuvent les utiliser à leur discrétion; les documents commandités et donnés par des entreprises répondent aux mêmes normes que celles utilisées pour la sélection et l'achat de documents liés au programme d'études;
4. L'intervention des entreprises n'exige pas que les élèves observent, écoutent ou lisent la publicité. Les marques et les logos des commanditaires ont un but d'identification et non un but commercial, et sont tenus au minimum;
5. L'intervention des entreprises n'aggrave pas les inégalités présentes dans le système d'éducation. Les dons en argent et autres sont remis aux districts scolaires plutôt qu'aux écoles individuelles et font ainsi l'objet d'une administration centrale.
6. Les ententes de partenariat sont l'aboutissement de discussions de fond entre le personnel de l'école participante, les représentants et représentantes des parents et le partenaire intéressé, et sont considérées comme de l'information publique;
7. Les ententes de partenariat sont d'une durée déterminée;
8. Les ententes de partenariat font l'objet d'une évaluation systématique;
9. La participation des membres et des élèves aux partenariats est volontaire. (AGA 2095, p. 6)

29.29 Normes éthiques relatives aux partenariats entre les écoles et le secteur privé

1. Le partenariat rehausse la qualité et la pertinence de l'enseignement pour les apprenants et apprenantes.
2. Le partenariat ne cherche pas, directement ou indirectement, à exploiter l'école ou l'élève pour obtenir des avantages matériels, idéologiques ou autres, et a une influence positive sur la vie scolaire ou personnelle de l'élève.

3. Le partenariat traite les élèves de façon juste et équitable, y compris les élèves à risque et ceux qui ont un accès plus limité à des ressources familiales et communautaires; les partenariats avec les entreprises ne réduisent pas l'obligation de ces dernières de payer leur juste part d'impôts pour financer les institutions publiques.
4. Le partenariat n'aggrave pas les inégalités présentes dans le système d'éducation, et les ressources provenant des partenariats font l'objet d'une administration centrale.
5. Le partenariat offre à tous les partenaires des occasions d'assumer leurs responsabilités sociales partagées en matière d'éducation.
6. Le partenariat est exempt de stéréotypes et de pratiques discriminatoires à l'encontre des femmes, des groupes ethniques, des Autochtones et des membres d'autres groupes victimes d'inégalités.
7. Le partenariat garantit que les logos d'entreprises ne paraissent pas dans le matériel éducatif ni dans les bâtiments et les terrains de l'école.
8. Le partenariat fournit des ressources pour compléter et non remplacer le financement public de l'éducation.
9. Le partenariat est établi et structuré en consultation avec tous les partenaires, et il respecte les politiques, procédures et traditions en usage dans l'école.
10. Le partenariat définit clairement les rôles et les responsabilités de tous les partenaires, et implique une participation purement volontaire des enseignantes et enseignants, et des élèves.
11. Le partenariat ne contrevient pas aux obligations des enseignants et enseignantes en vertu du code de déontologie de la FECB ou des dispositions de la convention collective.
12. Les résultats du partenariat sont évalués lorsque vient le temps de prendre une décision sur la poursuite de ce partenariat. (oct. 1995, Ex., p. 9-10) (aout 2005, Ex., p. 2)

